



4^{ème} PLAN REGIONAL

SANTE - ENVIRONNEMENT

2023 > 2027



**PRSE⁴
BRETAGNE**
4^e Plan Régional Santé
Environnement 2023-2027



1.

PREAMBULE

« Environnement d’aujourd’hui, santé de demain » telle est la formule de l’Organisation Mondiale de la Santé pour mettre en exergue le lien direct entre la qualité de notre environnement et notre santé.

En Bretagne, le plan régional santé-environnement 2023-2027 (PRSE 4) est le fruit d’un travail coopératif engagé dès l’automne 2022 autour de grandes ambitions partagées et fédératrices : la protection de la santé en agissant sur les déterminants environnementaux, la prise en compte des impacts sanitaires et sociaux du changement climatique, une approche unifiée autour du concept de « One Health », ou « Une seule santé », intégrant la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes, et enfin la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales.

Les travaux pilotés par la préfecture de région, l’agence régionale de santé et le conseil régional ont mobilisé plus d’une centaine d’acteurs issus du monde associatif, des institutions, des collectivités locales, du monde de la recherche et des milieux économiques. Les échanges avec cette communauté, qui est appelée à s’élargir au gré des collaborations nouvelles, vont se poursuivre régulièrement tout au long de la mise en œuvre du plan et en particulier au sein d’une conférence annuelle santé-environnement.

Parmi les 12 priorités et 24 objectifs qui ont été retenus, certains s’inscrivent dans la poursuite des dynamiques déjà initiées avec le plan précédent et continuent de mobiliser au regard de l’évolution des données, du contexte et des connaissances ; c’est le cas de l’eau, de la qualité de l’air et de l’urbanisme par exemple. D’autres priorités sont issues des enseignements tirés des crises sanitaires ou ont émergé des travaux en atelier, tels que l’interaction positive entre nature et santé. Ces priorités s’inscrivent en cohérence avec l’enquête régionale « baromètre santé-environnement » dont les résultats précieux permettent de mesurer la manière dont les bretonnes et les bretons modifient leurs habitudes de vie, prennent en compte les facteurs environnementaux et perçoivent les risques associés à leur environnement. La dernière enquête montre que plus de 9 Bretons sur 10 prennent davantage en compte la « santé-environnement » dans leur vie quotidienne qu’il y a 5 ou 10 ans.

La mise en œuvre du PRSE 4 nécessitera au cours des cinq prochaines années une articulation étroite avec les grands plans sectoriels relatifs à l’eau, aux pesticides, à la biodiversité, etc. pour décloisonner les expertises et mieux cibler les leviers d’actions prioritaires. La mobilisation des territoires et de leurs forces vives est également un levier indispensable pour déployer la politique de santé-environnement au plus près des bretons et des bretonnes.

Nous invitons chacune et chacun à se saisir dès à présent de ce plan santé-environnement. Nous savons pouvoir compter sur vos initiatives, votre créativité et l’engagement de tous à nos côtés.

Le préfet de la région
Bretagne



Philippe GUSTIN

La directrice générale de
l’Agence régionale de santé



Elise NOGUERA

Le président du Conseil régional
de Bretagne



Loïg CHESNAIS-GIRARD



2. CONTEXTE D'ELABORATION

1. UNE DEFINITION DE LA SANTE-ENVIRONNEMENT

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ». (Définition proposée par le bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1994 lors de la conférence d'Helsinki).

En matière de santé-environnement, la prévention est le levier majeur. Intégrer la notion de santé-environnement dans les politiques publiques sectorielles (transport, agriculture, urbanisme, industrie, etc.), permet de mieux agir sur les différents facteurs environnementaux. Cette définition souligne ainsi l'importance d'une approche globale en matière de santé-environnement, impliquant une collaboration entre les secteurs de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la société dans son ensemble (institutionnels, scientifiques, associatifs, professionnels).

Cette définition met en évidence l'importance des déterminants environnementaux de la santé des populations : la qualité de l'air, de l'eau, des aliments, l'exposition aux produits chimiques, le bruit, la lumière, ainsi que les conditions de travail et de logement... Elle souligne également l'impact de facteurs sociaux et économiques tels que le niveau de revenu, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, sur la santé et l'environnement. D'autres facteurs de risque notables sont d'origine climatique (canicule, maladies à vecteurs, ...) et peuvent être intensifiés par le dérèglement climatique et ses manifestations concrètes. Dans la mesure où les facteurs environnementaux représentent 25 % des déterminants de la santé humaine, prendre des mesures pour améliorer les conditions environnementales permet de réduire de façon notable les risques pour la santé.

2. UN CADRE NATIONAL INSCRIT DANS LE PNSE

a. Présentation générale du PNSE 4

Le Plan National Santé Environnement (PNSE) de quatrième génération, « *Un environnement, une santé* » a été publié en mai 2021. Tout en rappelant que l'environnement et les milieux de vie sont un déterminant majeur de la santé, il souligne les attentes citoyennes croissantes sur les questions de santé-environnement mais aussi l'engagement de la France, avec ce plan, dans une approche intégrée et unifiée de la santé publique, de la santé animale et de la santé des écosystèmes autour du concept « One Health ».

Le 4ème PNSE est inscrit dans le code de la santé publique et co-piloté par les ministères en charge de la santé et de l'écologie. Sa gouvernance repose sur un comité de pilotage interministériel présidé par les services du ministère de la Santé et de la Prévention et du Ministère de la Transition écologique, un groupe Santé-Environnement (GSE), instance partenariale de concertation, d'orientation et de suivi et un comité d'animation des territoires dont l'objectif est d'accompagner la prise en compte des enjeux santé-environnement à l'échelle locale par les collectivités territoriales.

Le PNSE 4 poursuit 4 ambitions :

- S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes

Il se décline en 20 actions et 50 sous actions. Le pilotage des actions du PNSE 4 est partagé entre différents ministères (santé, écologie, industrie, consommation, recherche, agriculture, éducation, enseignement supérieur, cohésion des territoires, ...).

b. Des actions nationales prioritaires à intégrer dans tous les PRSE

La loi a prévu la déclinaison du PNSE en plans régionaux Santé-Environnement (PRSE) mis en œuvre tous les 5 ans. Au-delà des actions répondant à des enjeux prioritaires locaux qui doivent structurer les PRSE des régions, 5 actions du plan national sont à décliner dans toutes les régions en raison des enjeux nationaux qui y sont attachés, conformément à l'instruction interministérielle du 13 avril 2022 (DGS/SDEA/DGPR/2022/80) :

- La formation des professionnels de santé (action 5.1 du PNSE)
- La prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.1 du PNSE)
- La prévention, la surveillance et la gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.3 du PNSE)
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment (action 14.4 du PNSE)
- La surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses (action 20 du PNSE)

3. L'AMBITION D'UNE APPROCHE ONE HEALTH

Les PRSE 4 sont invités à couvrir le périmètre « One Health »¹ et à rechercher sur la durée du plan un nouvel équilibre entre la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont validé en 2021 la définition opérationnelle du principe « One Health », ou « Une seule santé » dans sa traduction française.

Le principe « One Health » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général, y compris des écosystèmes, est étroitement liée et interdépendante. Cette approche, apparue dans les années 2000, mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à favoriser le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s'agit de combiner la conservation de la biodiversité et les enjeux de santé publique mais également de répondre aux besoins collectifs de façon durable (eau potable en quantité et en qualité, énergie durable, air pur, aliments sains et nutritifs).

Développer l'approche « One Health » nécessite de renforcer la collaboration entre les acteurs de la santé humaine, animale, environnementale, afin de répondre aux enjeux de santé publique globaux *a fortiori* dans un contexte de changement climatique. Ce principe est plus facilement compris depuis la (ré)émergence de maladies infectieuses, et la pandémie COVID-19, qui a imposé de repenser les interactions de l'Homme avec le monde qui l'entoure.

Concrétiser l'approche « One Health » à l'échelle bretonne

L'appropriation du concept "One Health" s'appuie sur l'interconnaissance qui existe déjà entre les acteurs et qui doit être confortée. Elle repose surtout sur leur capacité à aborder ensemble, y compris en associant des partenaires moins habituels, et de manière intégrée les sujets qui allient les enjeux et les impacts en santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes. Pour ce faire, le PRSE 4 se doit de renforcer sa transversalité et de s'inscrire sur des initiatives locales.

¹ Les concepts One Health, Planetary Health, Global Health, ou en français une seule santé, Santé planétaire et Santé globale, sont considérés comme équivalents.

S'agissant d'une approche reconnue au niveau international, seule la terminologie anglo-saxonne One Health est utilisée dans ce document.

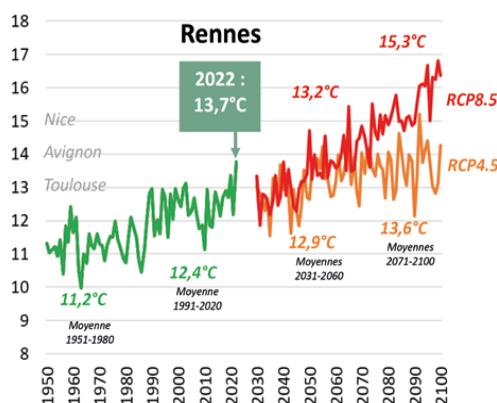
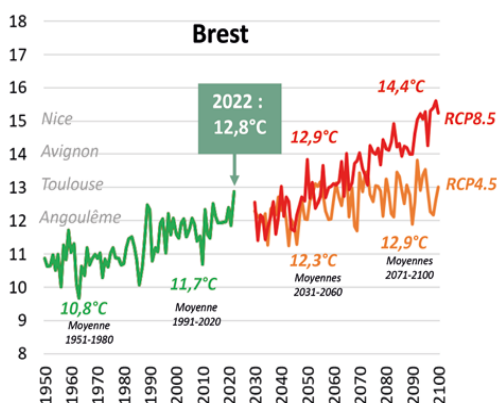
4. DES REALITES SOCIO-POLITIQUES INCONTOURNABLES

a. Les effets du changement climatique

2022, l'année la plus chaude jamais enregistrée en Bretagne...

Selon l'OMS, le changement climatique est la plus grande menace pour la santé publique du XXI^e siècle ; agir pour le climat est sa plus grande opportunité. L'année 2022 a été marquée en Bretagne, comme ailleurs dans le monde, par des conditions météorologiques et climatiques exceptionnelles. À Rennes et à Brest, l'année 2022 apparaît comme la plus chaude jamais enregistrée : la moyenne annuelle a dépassé de près de 4 dixièmes de degrés l'année record antérieure (2020) ².

Températures moyennes annuelles (en °C) à Brest et à Rennes.



Les observations de 1950 à 2022 sont représentées en vert. Les projections climatiques sont en orange pour le scénario intermédiaire (RCP4.5) et en rouge pour le scénario à fortes émissions de gaz à effet de serre (RCP8.5).

Source des données : Météo France et portail Drias, réalisation HCBC.

Principalement généré par les activités humaines, le dérèglement climatique entraîne des changements profonds au sein des écosystèmes naturels. Les vagues de chaleur et les épisodes de canicules associés, les sécheresses, les tempêtes, dont la fréquence et l'intensité augmentent, perturbent les habitudes de vie et le bien-être des humains et des animaux.

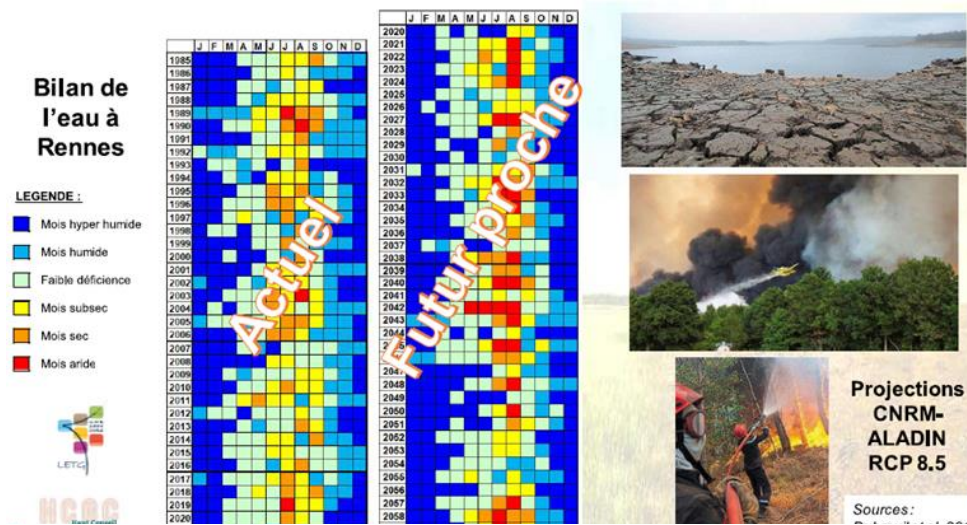
Les différents modèles d'analyse s'accordent sur la durabilité du phénomène : la température moyenne annuelle va continuer à augmenter.

Un renforcement des contrastes saisonniers est à prévoir, susceptible de se traduire par une recrudescence des crues de saison froide et des sécheresses estivales, apportant une touche de « méditerranéisation » ³ du climat breton.

²Bulletin annuel 2023, Haut conseil Breton pour le climat, avril 2023, p.10

³Bulletin annuel 2023, Haut conseil Breton pour le climat, avril 2023, p.11

Bilan de l'eau à Rennes : évolution depuis 1985 et projection.



Source documentaire : Présentation de Vincent DUBREUIL (HCBC) lors de la journée régionale Santé-Environnement du 30 septembre 2022



Projections
CNRM-
ALADIN
RCP 8.5

Sources:

fortes chaleurs ou des canicules entraîne une réaction physiologique de l'organisme qui lutte pour maintenir une température interne d'environ 37°C. Une exposition prolongée à des températures élevées provoque un épuisement de l'organisme qui se manifeste par une grande diversité d'effets sanitaires (symptômes

Des conséquences multiples immédiates et sur le long terme

La capacité d'adaptation des écosystèmes est à différencier selon les espèces et peut s'avérer moindre que la vitesse d'évolution du climat.

Les conséquences de ce changement climatique seront également différentes selon qu'elles sont observées à l'échelle globale ou localement.

À titre d'exemple, en matière de biodiversité, il est globalement attendu une diminution de la diversité animale et végétale, une perturbation des chaînes alimentaires et des périodes de pollinisation. La ressource en eau est par ailleurs amenée à se réduire et donc être plus sensible aux pollutions.

La vulnérabilité des personnes et des territoires est très liée aux manifestations concrètes du changement climatique, notamment par leur caractère événementiel : canicules, vagues de chaleur pouvant renforcer des pics de pollutions (particules fines, ozone, allergènes).

Des températures inhabituellement élevées sont associées à une augmentation de la morbidité et de la mortalité, constatée de nouveau en juillet et août 2022 en Bretagne (excès de 168 décès d'après Santé Publique France). L'exposition du corps humain à de

cardiovasculaires, respiratoires, digestifs, rénaux, déshydrations).

Des impacts sur la santé mentale et la santé au travail sont également à souligner. Lorsque la chaleur est intense et se maintient, tant en journée que durant la nuit, l'impact en termes de recours aux soins et de mortalité augmente significativement.

La santé humaine est également susceptible d'être plus vulnérable aux perturbations en raison de l'amplification des risques liés aux maladies infectieuses, la recrudescence des maladies allergiques, cardiovasculaires, respiratoires et mentales ou des pathologies en lien avec la chaleur.

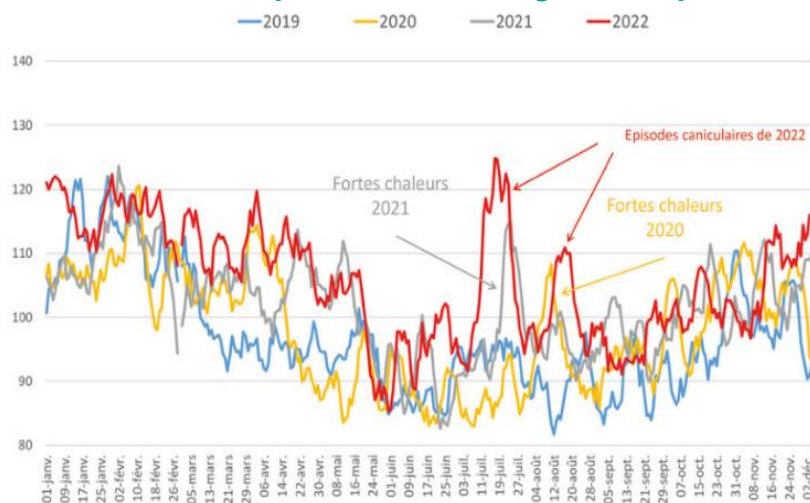
Les multiples impacts du changement climatique sur la santé sont de mieux en mieux identifiés dans la littérature scientifique et les rapports du GIEC. Le changement de la composition de l'atmosphère provoqué par le changement climatique a un effet en cascade sur de multiples systèmes physiques et biologiques qui affectent peu à peu toutes les composantes de la santé (environnementale, humaine et animale).

Le changement climatique peut avoir des impacts directs ou indirects sur la santé par diverses voies d'exposition. Trois voies fondamentales sont mises en évidence :

- Les impacts directs concernent principalement les changements dans la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment la chaleur, la sécheresse et les fortes pluies ; ces impacts comprennent les pathologies respiratoires, cardiovasculaires, l'épuisement par la chaleur, la diminution des performances cognitives, les impacts sur la santé mentale, les blessures et les décès associés à ces événements météorologiques extrêmes.
- Les impacts indirects relayés par les systèmes naturels via des modifications de l'environnement et des écosystèmes, comme par exemple une augmentation des pollens émis par les plantes, une adaptation plus facile des moustiques et tiques vecteurs de maladies, ou l'accentuation des maladies transmises par l'eau en raison de conditions plus chaudes et de l'augmentation des précipitations et du ruissellement ou encore l'accroissements des pathologies liées à une augmentation de certains polluants atmosphériques (ozone, particules fines via l'augmentation des incendies, allergènes...).
- Les impacts indirects fortement influencés ou relayés par les systèmes sociétaux comme par exemple la nutrition (quantité et qualité, fonction de production agricole), la santé au travail (stress thermique, coup de chaleur et les pertes économiques dues aux effets généralisés de l'épuisement par la chaleur sur la main-d'œuvre), la santé mentale etc....

Les effets du changement climatique sur la santé mentale sont de plus en plus reconnus, par exemple

Nombre de décès quotidiens en Bretagne sur la période



Source : Insee

l'exposition à des événements extrêmes augmente le risque de dépression et d'anxiété, ce qui peut affecter de manière disproportionnée les personnes ayant des problèmes de santé mentale préexistants. Plusieurs facteurs démographiques, socio-économiques et environnementaux sont susceptibles d'influencer la gravité et le type de risque comme par exemple, la géographie, les choix d'urbanisme et d'aménagement du territoire, l'accès à un système de santé de qualité, les systèmes d'alerte, les niveaux de référence de la qualité de l'air et de l'eau, les politiques et pratiques agricoles et d'élevage, le statut nutritionnel et de santé des personnes, le statut socio-économique, etc.... Les activités humaines nécessitent d'ores et déjà de s'adapter à cette évolution climatique. Dans le domaine agricole, la baisse des rendements peut partiellement être compensée par de nouvelles opportunités culturelles. Dans le secteur industriel, la réduction des prélèvements d'eau incite à repenser les technologies et les organisations de productions. Dans le secteur résidentiel, la préservation de la ressource en eau et des aménités écosystémiques, tout comme la conception des bâtiments, impliquent une profonde mutation.

Le changement climatique, un sujet de préoccupation pour les bretons

Le baromètre Santé – Environnement, réalisé en 2020 par l’Observatoire régional de la santé de Bretagne dans le cadre du 3^e PRSE, montre que le changement climatique est le second sujet de préoccupation pour les personnes interrogées en matière de risque pour la santé. Près de 70% de la population régionale le perçoit comme pouvant générer un risque élevé pour sa santé. L’impact sanitaire direct le plus ressenti concerne les vagues de chaleur et l’accès à l’eau.

De plus, la communication médiatique relative à la sécheresse estivale de 2022 et aux difficultés à remplir les réserves hydrologiques à l’hiver 2022/2023 a manifestement renforcé la sensibilité des bretons au changement climatique et à ses impacts.

En conséquence, le changement climatique est intégré comme un élément transversal au sein de chaque objectif du PRSE 4.

Le but est de :

- **Contribuer aux actions d’atténuation du changement climatique**, notamment par les actions de réduction des gaz à effet de serre, et la prise en compte de cet objectif dans l’aménagement du territoire, l’urbanisme, les mobilités ou encore l’isolation thermique des bâtiments.
- **Contribuer aux actions d’adaptation au changement climatique**, notamment par la préservation de la ressource en eau et la

promotion de l’impact positif de la nature sur la santé.

- **Accompagner la prise en compte des enjeux de santé dans les actions d’atténuation et d’adaptation au changement climatique**, tant en matière de co-bénéfices que de risque sanitaire induit ou amplifié, notamment dans le cadre de la promotion des environnements intérieurs favorables à la santé (les économies d’énergie pouvant entraîner une dégradation de la qualité de l’air intérieur si ventilation et aération sont insuffisantes), ou dans le cadre de la protection de la population face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales.

Le Haut Conseil Breton pour le Climat

Instance indépendante régionale installée en février 2022, le HCBC apporte des éclairages scientifiques sur les politiques publiques conduites en matière de lutte et d’adaptation face aux dérèglement climatique. Cela en fait un partenaire important pour la mise en œuvre et le suivi du PRSE 4.

b. La persistance des inégalités sociales, environnementales et territoriales

La santé, à tous les âges de la vie, est influencée par des interactions complexes entre de nombreux facteurs, sociaux, comportementaux, économiques ou environnementaux, dont la combinaison conditionne de façon positive ou négative l'état de santé et de bien-être de la population. 80% des déterminants de la santé sont extérieurs au système de soins. Les déterminants sociaux et environnementaux de la santé se répartissent différemment selon les territoires et les populations et conduisent à des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé étroitement intriquées.

Les inégalités sociales de santé sont des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants sociaux tels que le genre, le pays de naissance, la composition familiale, le revenu, la scolarité, le métier, le soutien social, mais aussi d'autres déterminants plus globaux, telles que les politiques sociales. Les déterminants sociaux sont à l'origine des inégalités sociales de santé, définies comme « toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale »⁴. Si l'état de santé de la population s'est globalement amélioré, des disparités sociales significatives demeurent en matière de santé appelées « gradient social »⁵ des inégalités de santé.

Les inégalités environnementales de santé font référence à l'hétérogénéité des risques pour la santé résultant :

- de différences d'exposition : certains territoires ou certaines populations sont plus exposés que d'autres aux facteurs environnementaux (ex : territoires à risque radon, exposition accrue des enfants compte tenu notamment de leur physiologie).

- de différences de vulnérabilité des populations : à condition d'exposition équivalente, les effets sur la santé sont plus importants chez certaines populations, en fonction de leur âge (enfants, personnes âgées), de leur état de santé (femmes enceintes, malades chroniques) ou de leur statut social.

Les inégalités territoriales de santé font référence à l'hétérogénéité de l'état de santé des populations vivant sur des territoires différents, hétérogénéité résultant principalement de déterminants sociaux et environnementaux.

Les personnes les plus vulnérables économiquement et socialement vivent tendanciellement dans des espaces plus à risque et plus pollués. L'influence de l'environnement sur la santé est donc différente, en fonction des catégories socio-économiques et des conditions d'existence. En outre, les populations les plus défavorisées souffrent de façon disproportionnée d'une pollution environnementale qui est produite par la société dans son ensemble. Précarité énergétique, exposition aux pollutions, habitat insalubre, bruit ... sont les principaux facteurs d'inégalités, et se renforcent.

En revanche, cette différenciation socio-économique est moins marquée pour certains déterminants environnementaux comme la qualité des sols, de l'eau ou de l'air qui peuvent aussi toucher des bassins et zones réputées plus aisées.

⁴ Définition Santé Publique France

⁵ « On appelle gradient social de santé la correspondance entre les différences de santé observées et la position dans la hiérarchie sociale (selon des indicateurs comme les revenus, le niveau d'études, la

profession, etc.). » - Moquet Marie-José, Potvin Louise. Inégalités sociales de santé : connaissances et modalités d'intervention. La santé de l'homme 2011 ; 414 : pp. 7-8. - [Gradient social de santé | Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé \(rrapps-bfc.org\)](#)

La réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé, une volonté affirmée du PRSE 4, en continuité avec le plan précédent

La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé mobilise les acteurs institutionnels bretons, plus particulièrement dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) qui a mis en place, en septembre 2021 une instance stratégique régionale "Inégalités sociales de santé" qui intègre les inégalités environnementales.

La réduction des inégalités en Santé-Environnement a fait l'objet, dans le PRSE 3, d'une action cadre dédiée « *Caractériser les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé* ». Elle a permis de donner de la visibilité à des initiatives et d'encourager, au travers des contrats locaux de santé, la conduite de diagnostics territoriaux en matière de Santé-Environnement intégrant la caractérisation des inégalités.

La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé passe par une approche globale de la santé, dans toutes les politiques et dans tous les milieux, et par la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé portant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Ces actions ont pour objectif de renforcer la capacité d'agir des personnes. Elles seront d'autant plus efficaces qu'elles s'appuieront sur une connaissance fine des territoires et des besoins et qu'elles impliqueront les usagers eux-mêmes. Il s'agit là de mettre en œuvre le principe d'actions universelles et proportionnées⁶, bénéficiant à chacun selon ses besoins, et agissant sur le gradient social, sans se limiter aux publics précaires ou vulnérables. Elles doivent également favoriser l'action précoce ainsi que la recherche de partenariats pour assurer une large adhésion, une cohérence et la continuité des interventions.

⁶« Pour aplanir la pente du gradient social, les actions doivent être universelles, mais avec une ampleur et une intensité proportionnelles au niveau de défaveur sociale. » - Traduit de : Fair society, healthy lives: a strategic review of health inequalities in England Post-2010. Marmot

Le périmètre d'actions pour la réduction de ces inégalités est large. Le PRSE 4 breton entend contribuer à réduire en priorité :

- Les inégalités territoriales, d'accès à l'urbanité et à la qualité du cadre de vie (urbanisme favorable à la santé, accès à des espaces verts, ...).
- Les inégalités d'expositions aux nuisances et aux risques (exposition à un air extérieur pollué, précarité énergétique, ...).
- Les inégalités liées à la capacité d'agir sur l'environnement.

Une attention particulière à porter sur l'égalité des genres

« Les nuisances de l'environnement – polluants physiques, chimiques et microbiologiques – ou encore les expositions liées aux activités professionnelles et domestiques ont des répercussions différentes sur la santé des femmes et celle des hommes. Leur étude nécessite donc de tenir compte du genre des individus » décrète l'Inserm qui, dès 2021, considère qu'il s'agit là d'un enjeu fondamental. Dans le cadre du PRSE 4, des actions concrètes seront prises, telles que le recours au conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CPEG), pour bénéficier de leur expertise dans la construction des actions engagées ou encore l'appel à viser la parité dans la représentation des structures. De plus, un focus pourra être effectué dans les éléments du baromètre santé-environnement afin d'étudier les comportements et les croyances selon le genre des individus. Les questions de santé-environnement suscitent un intérêt particulier chez les femmes, précisément en raison des rôles sociaux qui leur sont attribués. Par exemple, elles sont généralement responsables de l'alimentation et de la santé des enfants, de leurs aînés, de la famille, et par conséquent, elles sont les premières à remarquer et à subir les impacts de la détérioration de leur environnement.

Michael. Londres : University College London, 2010, 242 p. - [Universalisme proportionné | Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé \(rrapps-bfc.org\)](#)



3.

METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PRSE 4 BRETON

1. LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU PRSE 3

Le PRSE 3 (2017 à 2021) a conduit à la réalisation de 180 actions menées dans le cadre de 8 grands objectifs, mobilisant près de 4 millions d'euros et une diversité d'acteurs représentatifs de l'écosystème santé-environnement en région.

L'évaluation du PRSE 3 a permis de recueillir le point de vue d'une centaine de participants, soulignant les points forts à conforter et les améliorations à rechercher.

Parmi les atouts à préserver :

- La dynamique de mobilisation de la communauté Santé-Environnement pour la co-construction du plan et pour le suivi de sa mise en œuvre dans la durée. Elle a permis d'avoir un regard plus large sur les thématiques de santé-environnement, d'assurer une bonne représentativité des acteurs et des territoires et de contribuer à la pertinence et la cohérence du plan.
- Le portage tripartite est apprécié par les acteurs, car il représente un atout pour décloisonner l'action et contribue à la complémentarité des actions politiques publiques.
- La référence à un diagnostic chiffré, notamment à travers le tableau de bord santé-environnement, a permis de conforter la cohérence des données avec les priorités identifiées au regard des besoins des territoires.
- L'augmentation constante des moyens financiers alloués aux actions, depuis la première édition du plan, a contribué à soutenir la mise en œuvre des actions du PRSE. L'effort est à poursuivre avec notamment une recommandation de favoriser les financements pluriannuels plutôt qu'annuels.
- Le recours aux outils de contractualisation (CPOM, CLS, etc.) pour engager les actions, et la

labellisation, ont légitimé et soutenu les opérateurs et les actions et permis une déclinaison du plan sur les territoires. Les diagnostics territoriaux sont à encourager. La mobilisation des relais locaux est indispensable pour porter la santé environnement au plus près de la population.

- Le PRSE 3 a favorisé l'émergence de partenariats, la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs de la santé-environnement. Ce mouvement est à amplifier d'une part, avec une meilleure information de la communauté santé-environnement sur les actions et leur impact et d'autre part, avec une nouvelle dynamique fédérative autour de l'approche « One Health ».

Un certain nombre de difficultés ont également retenu l'attention des autorités régionales en charge du PRSE :

- La difficulté de suivre l'ensemble des objectifs du PRSE 3 au regard des moyens humains affectés à l'animation. Une soutenabilité entre les objectifs et les moyens est attendue, le cas échéant en priorisant les objectifs.
- Le sujet santé-environnement reste encore trop l'apanage de spécialistes et l'appropriation du plan par un public non averti doit être améliorée, notamment par une diversification des outils et supports de communication et par des actions vers le grand public.
- La labellisation des actions n'a pas apporté de plus-value significative et a complexifié le pilotage du précédent PRSE.
- L'articulation entre le PRSE et les autres plans et stratégies en lien avec la santé-environnement reste encore peu lisible. L'exercice est difficile au regard du nombre de plans avec les lesquels le PRSE est susceptible d'agir mais des modalités simples sont à rechercher.

2. DEFINITION DE PRIORITES AVEC LA COMMUNAUTE SANTE-ENVIRONNEMENT

Afin d'élaborer un plan régional Santé-Environnement qui réponde aux enjeux bretons, et qui soit au plus près des acteurs et des territoires, une concertation étroite a été conduite à plusieurs étapes du processus d'élaboration.

Deux journées régionales de travail ont été organisées en septembre et novembre 2022.

Le 30 septembre 2022 La journée a mobilisé plus de 130 acteurs de la communauté Santé-Environnement bretonne, composée notamment de services de l'Etat et de ses opérateurs, de collectivités territoriales engagées, d'associations environnementales, d'associations d'usagers de la santé, d'acteurs économiques, de mutuelles et d'experts universitaires.

- La matinée, en plénière, a permis de favoriser la construction d'une culture commune autour de l'approche « One Health » et de l'adaptation au changement climatique. Les conclusions de l'évaluation du PRSE 3 et le cadre d'élaboration du PRSE 4 ont également été présentés.
- L'après-midi, des ateliers collaboratifs ont permis de faire émerger les enjeux et objectifs considérés comme prioritaires par la communauté santé environnement. Ces travaux ont été enrichis par le biais d'une consultation en ligne, organisée en octobre 2022, qui a permis de recueillir plus d'une dizaine de contributions complémentaires.

Le 25 novembre 2022 Une journée de travail a été organisée en format distanciel. Ces ateliers numériques ont permis de consolider les objectifs et actions, outils et acteurs à mobiliser.

- Pour chaque objectif, une attention particulière était demandée vis-à-vis des enjeux de l'approche « One Health », de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.
- Les séquences vidéo de la matinée du 30 septembre 2022 et les supports sont disponibles en ligne sur le site régional du PRSE :



<https://www.bretagne.prse.fr/etmaintenant-le-PRSE-4-a465.html>

3. CONCERTATION SUR UNE VERSION PROVISOIRE

Sur la base des contributions émanant des ateliers, des enseignements tirés du baromètre Santé-Environnement et des prescriptions du plan national Santé-Environnement, un premier projet de PRSE, adapté aux spécificités régionales, a été élaboré et soumis à une phase de concertation auprès de la communauté Santé-Environnement du 5 au 25 juin 2023.

En complément, sur la même période, une présentation a été effectuée auprès des instances de démocratie en santé – 7 conseils territoriaux de santé (CTS) et la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) - au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et au Haut Conseil breton du climat (HCBC). Ces instances ont produit des contributions ou avis qui ont permis de construire un PRSE consolidé.

4. CONSULTATION DE LA CRSA

Conformément au code de la Santé publique (article D. 1432-32), le plan régional Santé-Environnement fait l'objet d'un avis de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Il est préparé dans le cadre d'un groupe de travail dédié de la CRSA

associant des représentants des commissions spécialisées (prévention, offre de soins, accompagnement médico-social, usagers) et piloté par la présidente de la commission spécialisée prévention. Cet avis figure en annexe.

5. VALIDATION PAR LES INSTANCES DE PILOTAGE

Le PRSE 4, dans sa version consolidée suite aux phases de concertation, est présenté pour validation à chacune des instances délibératives régionales des autorités en charge de l'élaboration du PRSE : en Comité de l'administration régionale (CAR) du 10

octobre 2023 qui réunit les préfets de département et les services déconcentrés régionaux de l'État, en Comité exécutif (COMEX) de l'Agence régionale de santé (ARS) le 2 octobre et en session du Conseil régional de Bretagne le 12 et 13 octobre 2023.



4.

PRIORITES REGIONALES POUR LE PRSE 4

Les priorités régionales du PRSE 4 combinent les attentes exprimées en ateliers, les spécificités liées aux caractéristiques de la Bretagne, l'analyse d'indicateurs et de données existantes, ainsi que la perception des enjeux santé-environnement par les bretons et les bretonnes

1. RESULTATS DES ATELIERS PARTICIPATIFS ET DES CONTRIBUTIONS ECRITES : DES ENJEUX NOUVEAUX MAIS AUSSI UNE LARGE CONTINUITE AVEC LE PRSE 3

Les ateliers participatifs, associant largement les représentants de la communauté santé-environnement, ont fait ressortir des propositions qui s'inscrivent dans la continuité du précédent PRSE mais aussi des attentes nouvelles.

Parmi les attentes de continuité :

- Les enjeux de qualité et de quantité de la ressource en eau notamment au regard des usages sanitaires (eau destinée à la consommation humaine et eaux de baignade)
- La qualité de l'air intérieur et extérieur
- Le levier de l'urbanisme et des documents de planification
- Des mobilités durables
- Une alimentation saine et durable

Parmi les souhaits d'évolution :

- La nature comme déterminant positif de la santé et du bien-être.
- La santé de la faune sauvage et les zoonoses
- La prolifération d'espèces animales et végétales à risques
- La renaturation des espaces publics et des villes
- Une production agricole respectueuse de l'environnement et de la santé

Ces évolutions interviennent à l'issue d'une crise sanitaire sans précédent et qui a marqué les esprits, d'épisodes de sécheresse et de canicules dont l'intensité est inédite, des feux de forêts violents, une médiatisation croissante des sujets sur la contamination des milieux et une prise de conscience renforcée des limites planétaires face au développement des activités anthropiques.

2. CARACTERISTIQUES ET SPECIFICITES DE LA BRETAGNE

a. Situation démographique et sociale

Au 1er janvier 2023, la population bretonne est estimée par l'INSEE à 3 429 900 habitants, Avec une croissance moyenne de 0,5% par an entre 2014 et 2020, soit environ 16 000 habitants supplémentaires chaque année, la population régionale augmente à un rythme légèrement supérieur à la moyenne nationale. Ce dynamisme géographique est porté par les arrivées dans la région. Les projections à 2050 évoquent un scénario central à 3 900 000 habitants et un poids croissant des seniors dans la population.

En 2020, le niveau de vie médian situe la région au troisième rang national et s'avère plus élevé dans les intercommunalités littorales ou densément peuplées. Bien que la Bretagne soit la région qui

présente les inégalités de revenus et le taux de pauvreté les plus faibles, cela ne doit pas masquer qu'il existe des zones de pauvreté dans les grandes agglomérations où se situent la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ainsi que dans certains territoires plus ruraux.

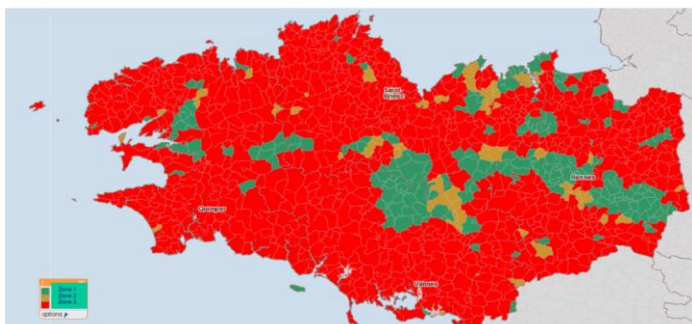
Vieillesse de la population, pression démographique et disparités territoriales sont des données pour l'action régionale en santé-environnement. Le PRSE 4 s'attachera à lutter contre les inégalités territoriales, économiques et sociales en santé en mobilisant les acteurs locaux (associations, collectivités,) pour territorialiser les actions et renforcer leur impact local en proximité.

b. Géomorphologie et expositions liées à l'environnement physique

La Bretagne repose sur un socle granitique, au contexte géologique et hydrogéologique complexe. La région est parcourue par 30 000 km de cours d'eau connectés à des nappes souterraines locales et peu profondes et s'ouvre sur la mer avec 2 730 km de littoral.

Du fait de son sous-sol granitique, la Bretagne est particulièrement concernée par le radon comme polluant de l'air intérieur de bâtiments insuffisamment ventilés. En effet, 82% de la population bretonne réside dans une zone à potentiel radon significatif et, les constructions

Potentiel radon des communes bretonnes



Source : IRSN

Zone 1 : zones à potentiel radon faible ;

Zone 2 : zone à potentiel radon faible, mais sur lesquels des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;

Zone 3 : zone à potentiel radon significatif.

bretonnes s'avèrent peu, voire pas adaptées pour empêcher, voire limiter l'accumulation de radon.

En effet, l'exposition au radon reste un enjeu majeur en Bretagne : on estime que 200 décès par an par cancer du poumon sont attribués à une exposition domestique au radon dans la région. Cependant le baromètre Santé-Environnement 2020 montre que 4 personnes sur 10 n'en ont jamais entendu parler et 8 sur 10 ne se considèrent pas personnellement concernées par ce risque.

La Bretagne est majoritairement alimentée en eau potable par des ressources en eaux superficielles,

plus sensibles aux pollutions et aux variations de l'environnement que les eaux souterraines. Parallèlement, la région présente des points forts : la dispersion des polluants présents dans l'air est favorisée par les vents dominants, les eaux de surface sont plus rapidement réactives aux mesures d'amélioration de la qualité.

La préservation de la ressource en eau, l'amélioration de la qualité de l'air et du milieu littoral sont autant de priorités intégrées au PRSE 4.

c. Activités agricoles et production alimentaire

La Bretagne bénéficie d'un climat et d'un relief ayant conditionné sa vocation agricole. La superficie agricole utilisée (SAU) occupe 59 % du territoire en 2020 (49% au niveau national).

La Bretagne est au 1er rang des régions pour les productions animales (56% de la production française de porc), pour les œufs de consommation (37%), les poulets de chair (32%), le lait (23%) et les veaux (19%). Elle occupe le 2e rang des régions pour la valeur en production de légumes frais. La région est également la 1ère région agroalimentaire en matière d'emploi et de chiffres d'affaires. L'agroalimentaire représente 25 % des emplois industriels de la région.

L'agriculture biologique couvre 10,2% des surfaces agricoles de la région. Le nombre d'exploitations bio bretonnes a progressé de 78% entre 2015 et 2020.

L'agriculture bretonne est engagée dans une transition et fait face à un important défi de renouvellement des générations (une exploitation agricole sur deux va connaître un départ à la retraite dans les dix ans) qui représente aussi une

opportunité d'évolution des pratiques et des systèmes.

C'est un secteur confronté à des enjeux d'adaptation, notamment avec les nouvelles attentes sociétales remettant en cause le modèle dominant (alimentation saine, produits locaux, respect de l'environnement et du bien-être animal ...). Le changement climatique impacte les ressources et nécessite de repenser certains modes de production, de chauffage ou de ventilation des bâtiments d'élevage.

L'agriculture bretonne fait l'objet de préoccupations particulières exprimées par les bretons. Le PRSE 4 intègre dans ses priorités la question de l'impact des pesticides, de la qualité de l'air, de la ressource en eau et les zoonoses.

d. Mobilités quotidiennes

En Bretagne, deux-tiers des actifs résident dans une commune et exercent leur emploi dans une autre ; la mobilité domicile-travail s'est ainsi inscrite au cœur de la structuration des réseaux de transport et des stratégies résidentielles des ménages.

L'utilisation d'un véhicule pour se rendre au travail est plus répandue en Bretagne que sur le reste du

territoire national (81,2 % contre 70,4 %) et prédomine largement malgré l'évolution des connaissances sur les émissions de polluants et les nuisances associées.

Le PRSE 4 comprend une priorité sur les mobilités favorables à l'environnement et à la santé.

e. Exposition chimique et qualité de l'air extérieur et intérieur

En Bretagne, plusieurs sources d'expositions significatives constituent des enjeux de santé publique importants. Il s'agit plus précisément des particules fines notamment dues au transport routier, à une utilisation importante du chauffage au bois et à l'ammoniac d'origine agricole, aux pollens ainsi qu'à des expositions chimiques en situation professionnelle. 4 bretons sur 10 perçoivent un risque élevé à très élevé lié à la pollution de l'air extérieur pour la santé.

Malgré une exposition favorable aux vents d'ouest et l'absence de sites industriels importants, la

qualité de l'air extérieur peut être préoccupante et avoir des conséquences sur la santé des bretons. Santé Publique France a estimé que plus de 2000 décès pouvaient être évités en Bretagne si la qualité de l'air extérieur était identique à celle des communes les moins polluées.

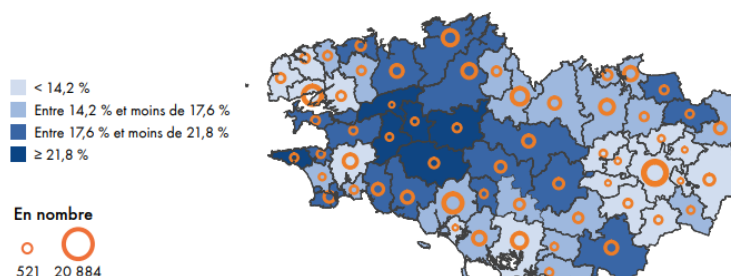
Le PRSE 4 vise à améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur par le biais de la réduction des sources de polluants et en améliorant la capacité des populations à agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur (dispositifs de prévention contre le radon notamment).

f. La précarité énergétique

La précarité énergétique est mesurée par un taux d'effort énergétique : dépenses d'énergie nécessaire à la satisfaction des besoins élémentaires rapportées aux ressources du ménage. Les ménages sont considérés en situation de précarité énergétique si leurs dépenses en énergie pour le logement (chauffage, production d'eau chaude, cuisson et autres consommations d'électricité) sont supérieures à 8 % de leurs revenus et s'ils appartiennent aux 30 % des ménages les plus modestes. Cette seconde condition permet d'exclure les ménages disposant de ressources jugées confortables.

L'édition 2022 du tableau de bord Santé-Environnement souligne que près de 15% des ménages bretons, soit 224 500 ménages, vivent en situation de précarité énergétique en raison

Part des ménages en situation de précarité énergétique liée au logement dans les EPCI de Bretagne en 2018



Sources : Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE),

notamment du coût du logement. Cette proportion est supérieure d'un point à la moyenne nationale (14%). Diverses conséquences sur la santé sont associées à cette précarité : effet direct du froid, de l'humidité, des moisissures se traduisant par des survenues d'allergies, de pathologies cardiovasculaires et respiratoires, des impacts sur la santé mentale (anxiété et dépression...), des conséquences sociales (repli sur soi,

g. Les effets sur la santé de l'environnement breton

L'environnement est un déterminant de santé reconnu parmi un ensemble de facteurs de risque qui peuvent interagir entre eux. Par ailleurs, si les agents environnementaux présentent une toxicité avérée, les seuils de toxicité sont parfois complexes à caractériser et la part attribuable à l'environnement est souvent difficilement quantifiable, car les expositions et voies

désocialisation...), l'adoption de comportements à risque (utilisation de chauffage d'appoint, calfeutrage et manque de ventilation, entretien insuffisant des appareils...), ou l'arbitrage budgétaire au détriment de l'alimentation ou de recours aux soins...

d'exposition sont multiples. Parallèlement, les conséquences sur la santé peuvent se manifester tardivement et varient selon les individus.

Des travaux scientifiques ont établi que différentes pathologies sont identifiées comme étant liées à l'environnement, à des degrés divers, tels que les cancers, les maladies cardiovasculaires, l'asthme.

L'édition 2022 du tableau de bord Santé-Environnement en Bretagne souligne quelques spécificités régionales :

- Une augmentation du taux de mortalité par cancer du poumon en moyenne par an en Bretagne (+0,6 % d'évolution entre 2003-2005 et 2015-2017 contre -0,3 % en France métropolitaine).
- Une prévalence notable des maladies professionnelles ou à caractère professionnel (MCP), liée à des agents chimiques :
 - 3,1 % des maladies professionnelles reconnues⁷ en Bretagne sur l'ensemble de la période 2015 à 2019 (Régimes général et agricole).
 - 3,4 % des MCP⁷ en Bretagne sur l'ensemble de la période 2016 à 2021 (Régimes général et agricole).
- Une situation défavorable de la Bretagne pour la mortalité liée aux maladies cardiovasculaires

par rapport à la moyenne métropolitaine. Les maladies cardiovasculaires sont la deuxième cause de mortalité en Bretagne (première pour les femmes), juste après les cancers. À l'inverse, la région affiche un taux de prévalence des maladies cardio-neurovasculaires inférieur à la moyenne métropolitaine.

- Parmi les maladies respiratoires, l'asthme présente une forte disparité territoriale (sur la base du recours à un traitement antiasthmatique régulier chez les moins de 15 ans).

⁷ Les maladies à caractère professionnel sont définies comme toute maladie susceptible d'être d'origine professionnelle et

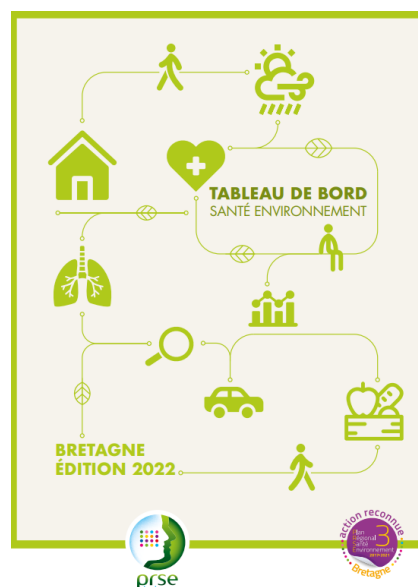
non reconnue en maladie professionnelle par un Régime de Sécurité sociale

3. LES INDICATEURS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX SUIVIS EN REGION

La définition des priorités a pris en compte un ensemble d'indicateurs environnementaux et sanitaires issus du tableau de bord régional (TBSE) dont l'élaboration a été confiée à l'ORS. Ils permettent d'objectiver les évolutions et les tendances. La version prise en compte lors de la phase d'élaboration du PRSE 4 est celle de 2022⁸

Parmi les informations-clés de cet état des lieux :

- La recherche et la détection d'une nouvelle molécule (ESA-métolachlore) dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine, a conduit en 2021 à une dégradation de l'indicateur de référence (% de population desservie par une eau conforme en pesticides) : 60% contre 100% en 2021
- 10,3% des surfaces agricoles utiles sont en bio ou en conversion en 2021 (6,9% en 2018)
- 82,2 % de la population bretonne réside dans une zone à risque « radon » de niveau 3
- Un peu plus de 8 actifs bretons sur 10 utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail ; le chiffre est inchangé depuis 2016 (France : 70,4 %)



- L'épisode de canicule en 2022 a généré une surmortalité de 20% (168 décès en excès)
- 65 jours de dépassement des seuils OMS en particules fines PM 2,5 en 2022
- 32% des semaines surveillées à Rennes avec un risque allergique global aux pollens élevé ou très élevé en 2022 (c'était 18% en 2018)
-

⁸<https://www.bretagne.prse.fr/mise-en-ligne-du-tbse-edition-2022-a479.html>

4. LES ENSEIGNEMENTS DU BAROMETRE SANTE-ENVIRONNEMENT

Le baromètre Santé – Environnement inscrit dans les actions du PRSE 3 a pour objectif de mieux connaître les préoccupations de la population et leurs évolutions vis-à-vis des résultats des baromètres précédents (2007 et 2014), et d'ajuster les orientations du PRSE.

D'octobre à décembre 2020, une enquête téléphonique a été effectuée auprès de plus de 1400 Bretons. Elle s'appuie sur un questionnaire permettant de mesurer les évolutions intervenues entre 2007, 2014 et 2020.

L'enquête a permis d'explorer, au travers de différentes thématiques, les connaissances et comportements en lien avec la Santé-Environnement. De nouvelles questions ont été introduites en 2020 sur les thèmes de l'alimentation, des pesticides, des perturbateurs endocriniens, du changement climatique et des ondes électromagnétiques.

Le baromètre Santé-Environnement en 2020 est disponible en téléchargement sur le site du PRSE :



Les principaux enseignements mis en lumière par l'enquête sont les suivants :

- La population bretonne est plus sensible à l'environnement en 2020 (81 %) qu'en 2007 (73 %) ou 2014 (70 %), et s'informe davantage. Les jeunes le sont de plus en plus mais moins que leurs aînés.
- Plus de 60 % de la population bretonne se dit bien informée sur les effets sur la santé du changement climatique, de la qualité de l'alimentation et de l'eau du robinet, des pesticides et de la pollution de l'air extérieur.
- A contrario, les effets sur la santé sont moins connus notamment pour les perturbateurs endocriniens et le radon.
- Les pesticides et le changement climatique sont les deux principaux risques préoccupant la population bretonne et dans une moindre mesure, les perturbateurs endocriniens et les ondes électromagnétiques sont aussi des sujets de préoccupation mentionnés.

5. ARTICULATION DU PRSE 4 AVEC LES AUTRES PLANS, PROGRAMMES ET STRATEGIES

Le PRSE 4 a été construit selon une approche transversale qui tient compte des interactions entre toutes les santés ; il s'articule par conséquent avec les différents plans thématiques existants qui s'attachent à répondre aux attentes citoyennes sur des sujets complexes. Cette articulation recherche la complémentarité des politiques publiques, en particulier avec la déclinaison du plan gouvernemental « eau », la feuille de route ECOPHYTO, la territorialisation de la stratégie nationale biodiversité 3, la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.

Les modalités d'articulation du PRSE 4 avec les différentes politiques publiques connexes sont précisées dans les différentes fiches objectif.

Le PRSE 4 n'a pas vocation à se substituer aux plans thématiques et ne prétend pas non plus faire doublon avec des mesures qui seraient déjà portées ou étudiées dans le cadre de ces plans.

Le PRSE 4 peut mettre en lumière certaines actions déjà engagées ou prévues dans les différents plans en raison de leur contribution particulière sur la

santé-environnement (exemple des capteurs H2S du Plan de lutte contre les algues vertes, du programme Avelo du Plan vélo et mobilités actives...).

Le PRSE 4 peut aussi conforter, voire amplifier, des dynamiques déjà initiées par les autres plans thématiques pour en élargir le périmètre d'intervention (actions du plan ECOPHYTO vers les publics non spécialistes, sessions d'animation conjointes entre le réseau des projets alimentaires territoriaux et le réseau des contrats locaux de santé ...). Il peut aussi s'intéresser à certains enjeux traités dans d'autres plans thématiques sous un angle différent et complémentaire.

Lors de la révision des différents plans thématiques, les instances du PRSE 4 pourront faire part aux pilotes de ces plans de leurs observations, recommandations et avis dans un objectif de prise en compte des enjeux associés en matière de santé-environnement et de construction d'une culture One Health.

FOCUS SUR L'ARTICULATION ENTRE LE PRSE 4 ET LE PRS 3

Le Projet Régional de Santé (PRS) est défini réglementairement par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 modifiant le code de la santé publique (art R1434-1 à 12). Il définit les grands enjeux pour le système de santé à 10 ans et il établit pour 5 ans les prévisions d'évolution de l'offre de soins et de services de santé et les objectifs opérationnels pour répondre aux besoins de santé de la population, tant en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social.

L'évaluation du PRS 2018-2022, conduite par l'ARS et les représentants de la démocratie, a mis en évidence de fortes attentes de la population sur les questions de santé-environnement et une meilleure prise en compte dans le cadre du PRS suivant. Il est apparu nécessaire de renforcer les synergies entre le PRS 3 et le PRSE 4 couvrant la même période.

Les calendriers de consultation réglementaire du PRSE 4 et du Schéma régional de santé du PRS 3 ont été mis en cohérence afin que les deux documents soient approuvés simultanément à l'automne 2023.

Par ailleurs, le PRS 3 et le PRSE 4 se nourrissent mutuellement :

Le PRSE 4 alimente le PRS 3 pour ses objectifs opérationnels « Mieux prendre en compte les effets de l'environnement sur la santé » qui fait référence au PRSE 4 dans son intégralité et « Freiner les impacts sanitaires du changement climatique » qui s'appuie sur les objectifs du PRSE 4 contribuant à la réduction et à l'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

Le PRS 3 alimente de son côté le PRSE 4 avec les objectifs opérationnels « Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion par les professionnels de santé », « Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé » et « Renforcer l'accès de tous à une alimentation saine et durable » qui constituent tout ou partie de certains objectifs du PRSE 4.

La question de l'antibiorésistance est également un sujet qui illustre la nécessité d'articulation entre PRS et PRSE.

Enfin le PRS 3 complète le PRSE 4 sur plusieurs thématiques ou populations cibles telles que la phase-clé des 1000 premiers jours, l'impact du bruit sur la santé des enfants et des jeunes, les populations en situation de précarité (habitat indigne, ...) ...

FOCUS SUR L'ARTICULATION DU PRSE 4 AVEC LES 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation.

L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme ceux de la société civile.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France a décliné une feuille de route, adoptée le 20 septembre 2019.

Le Plan National Santé Environnement et les Plans Régionaux Santé-Environnement sont identifiés comme des leviers pour atteindre cette ambition.





5.

PLAN D'ACTION :

3 AXES 12 PRIORITES 24 ACTIONS

LE PRSE 4 BRETON « EN UN COUP D'ŒIL » «

Axe 1 :

Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Priorité 1) Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement

Objectif 1. Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)
Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » (Une seule santé) dans les territoires

Priorité 2) Préserver la ressource en eau

Objectif 3. Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau

Objectif 4. Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

Priorité 3) Améliorer la qualité de l'air extérieur

Objectif 5. Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir

Objectif 6. Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques

Priorité 4) Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Objectif 7. Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides, en termes de santé et d'environnement

Objectif 8. Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des pesticides

Priorité 5) Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

Objectif 9. Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs

Objectif 10. Prévenir le risque de transmission des zoonoses

Priorité 6) Améliorer la qualité du milieu littoral

Objectif 11. Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales

Objectif 12. Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Axe 2 :

Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Priorité 7) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement par les EPCI bretons

Objectif 13. Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic Santé-Environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé

Objectif 14. Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la Santé-Environnement

Priorité 8) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

Objectif 15. Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme

Objectif 16. Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires

Priorité 9) Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

Objectif 17. Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature

Objectif 18. Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de Santé-Environnement

Axe 3 :

Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

Priorité 10) Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

Objectif 19. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

Objectif 20. Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir

Priorité 11) Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

Objectif 21. Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne

Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement

Priorité 12) Impliquer les acteurs du système de santé en Santé-Environnement

Objectif 23. Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion de la santé par les professionnels de santé

Objectif 24. Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)



Axe 1

Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Ce 1^{er} axe porte une ambition commune d'ancrer l'approche « One Health » dans le périmètre des politiques publiques liées au PRSE 4 et dans le déploiement d'actions opérationnelles dans les territoires.

Les interactions entre la santé humaine, la santé animale et la biodiversité sont nombreuses, tant en termes d'émergences de risques (zoonoses, contamination des milieux ...) que de bénéfiques réciproques.

« Porter l'approche « One Health », c'est reconnaître les liens d'interdépendance entre tous les êtres vivants et porter une vision systémique de ces interactions pour qu'elle irrigue l'action régionale et territoriale.

Il sera nécessaire de trouver des espaces d'acculturation et d'apprentissage pour construire ce nouvel itinéraire, besoin d'identifier des sujets prioritaires à expertiser avec l'exigence de l'approche « One Health », besoin d'expérimenter et d'organiser de nouvelles ressources pour accompagner les transformations nécessaires.

Les sujets abordés dans ce 1^{er} axe traitent des enjeux de préservation et/ou de reconquête de la qualité des milieux (eau, air, littoral) et pour lesquels il existe des enjeux d'articulation entre les trois santés. Si toutes les priorités de l'axe 1 ne sont pas d'emblée des « sujets One health », la manière de les questionner et de les travailler sur la durée du plan pourra contribuer à l'émergence de cette nouvelle culture.

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 1. DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS DE LA SANTE HUMAINE, ANIMALE, VEGETALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif 1. Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)

Le PRSE 4 se donne pour ambition de faire de l'approche « One Health » une nouvelle discipline de l'action publique à travers laquelle les acteurs issus de la santé humaine, de la santé animale et de la santé des écosystèmes partagent mieux leurs connaissances, posent ensemble les diagnostics et définissent ensemble les solutions. Visant notamment à renforcer l'interconnaissance et l'interaction entre les différents acteurs, l'approche « One Health » mobilise une diversité d'acteurs œuvrant au profit de la santé humaine, animale, et des écosystèmes. De formations variées, agissant dans des réseaux différents, les acteurs de la communauté investissent les domaines de la santé de manières diverses. Leur coopération s'appuie sur la nécessité d'une bonne connaissance mutuelle et d'objets de travail partagés.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Promoteur de la démarche « One Health », cet objectif soutient le développement de nouvelles coopérations entre les disciplines pour favoriser la transdisciplinarité. Les impacts du changement climatique sur les santés (humaine, animale, végétale, santé des écosystèmes) sont de mieux en mieux identifiés et cet objectif pourra fédérer une diversité d'acteurs et de décideurs en charge de permettre d'acculturer les acteurs à leur prise en compte et d'alimenter les différentes politiques publiques.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

IREPS, ORS, Services de l'Etat et opérateurs, dont OFB, ABB, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Réalisation du tableau de bord santé - environnement annuel en le faisant évoluer au vu des nouvelles priorités du PRSE 4
 - Réalisation du baromètre santé - environnement en le faisant évoluer au vu des nouvelles priorités du PRSE 4 (échéance : 2027)
- **Pistes d'actions :**
 - Création d'un groupe de travail dédié
 - Création d'une instance intersectorielle pour initier une culture commune sur « One Health »
 - Formations communes, ...

Public cibles

Acteurs de la communauté régionale Santé-Environnement œuvrant à l'amélioration des connaissances et de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes.

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Taux de participation à l'instance dédiée « One Health »	0 %	PRSE
Nombre de réunions organisées par l'instance « One Health » sur la durée du PRSE 4	0	PRSE

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 1. DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS DE LA SANTE HUMAINE, ANIMALE, VEGETALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » (Une seule santé) dans les territoires

La promotion d'une approche unifiée et intégrée de la santé humaine, animale et environnementale doit se décliner en proximité et s'intégrer dans les projets de territoires. En effet, les acteurs bretons doivent contribuer au développement économique et social de leur territoire, tout en préservant la santé de l'homme, de l'animal et des écosystèmes qui nous fournissent des biens et services nécessaires à notre développement.

Par exemple, les Parcs naturels régionaux qui intègrent les enjeux de la biodiversité à leurs projets, pourraient être des territoires privilégiés de territorialisation du One Health.

On peut citer également l'association Bleu Blanc Cœur dont l'action en santé globale et les travaux de recherche pourraient conduire à de nouvelles initiatives territoriales

Le PRSE 4 veut faciliter l'intégration de l'approche « One Health » dans les démarches portées par les territoires et valoriser les projets existants (PNR, réserves naturelles, autres territoires) qui y contribuent. Cela va nécessiter d'identifier et/ou de faire émerger des actions emblématiques « One Health » à déployer localement.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Projet régional de santé, contrats locaux de santé

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

ABB, IREPS, OFB, DREAL, Parcs naturels régionaux, Aires protégées dont les réserves naturelles, Conseils départementaux, collectivités locales, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Accompagner le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan dans son projet « Mon Parc, ma Santé »
- **Pistes d'actions :**
 - Accompagnement des territoires et collectivités souhaitant s'engager dans un projet fondé sur l'approche « One health »
 - Elaboration d'outils opérationnels à destination des porteurs de projets

Public cibles

Elus, décideurs et acteurs des territoires bretons

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de territoires avec une démarche « One Health » accompagnés par le PRSE 4	0	PRSE

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 2. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Objectif 3. Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau cristallise de multiples inquiétudes et enjeux ; changement climatique, fragilité des ressources en eau majoritairement superficielles, augmentation des besoins liée à l'accroissement de la population et au développement économique ...

Pour préserver la ressource en eau, et face à la sécheresse 2022 qui a marqué les esprits et accéléré les prises de conscience, l'ensemble des acteurs de l'eau se mobilise. Ainsi, un Plan Eau communiqué par le gouvernement en mars 2023, un Plan de résilience validé en avril 2023 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et un Plan breton de résilience sur l'eau co-construit au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau ont été établis pour coordonner les réponses. Ces plans complémentaires et articulés entre eux doivent permettre à la Bretagne de mieux prévenir et gérer les situations de crise qui sont appelées à se généraliser, à travers des actions concrètes, qu'elles soient réglementaires, financières ou incitatives.

Le PRSE 4 suivra avec attention la mise en œuvre opérationnelle de ces plans sur le territoire breton et s'en fera le relais auprès de la communauté Santé-Environnement. Les plans et les acteurs mobilisés sur la problématique de la ressource en eau étant conséquents, le PRSE 4 interviendra sur des sujets spécifiques, en lien avec les enjeux en matière de Santé-Environnement ou de sécurité sanitaire des usages, notamment dans le cadre de la valorisation des eaux non conventionnelles.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Les plans eau du Gouvernement, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et de l'Etat en région ont été élaborés, en complémentarité, pour réduire la pression quantitative sur la ressource en eau. Les pilotes du PRSE 4 sont pleinement parties prenantes des plans évoqués ci-dessus et seront n'relais d'information et de mobilisation auprès des acteurs de la Santé-Environnement. Le PRSE 4 pourra toutefois intervenir sur des sujets spécifiques de ces plans en raison de leur lien avec la Santé-Environnement ou pour mettre en œuvre des actions complémentaires.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Bretagne, DRAAF, SGAR, DDTM, BRGM, Association des Entreprises Agroalimentaires Bretonnes (ABEA), CRAB, OFB

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Exemples d'actions :

• Actions du PRSE 3 à poursuivre :

- Accompagnement des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) à la mise en œuvre des Plans de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Pistes d'actions :

- Accompagnement des porteurs de projet d'usage d'eau non conventionnelle ; élaboration d'outils (guide ...) à l'attention des porteurs de projets
- Sensibilisation vis-à-vis de la sobriété dans les usages (collectivités, professionnels, particuliers)
- Aide aux projets visant à préserver la ressource en eau (ex. : Appel à projets par AELB sur l'infiltration des eaux pluviales dans les sols, aides au maintien des petites ressources d'eaux souterraines).

Public cibles

Services instructeurs, porteurs de projets industriels, collectivités locales, personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE)

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant et département	125 L/jour à l'échelle régionale Ille-et-Vilaine = 121 L/jour Morbihan = 119 L/jour Côtes-d'Armor = 114 L/jour Finistère = 131 L/jour	OEB - Chiffres clés de l'eau Bretagne 2022 – Données 2020
Nombre de jours d'arrêtés sécheresse par stade (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise)	N.C.	DREAL / SPN

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 2. PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Objectif 4. Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

Chaque année, des millions de mètres cubes d'eau brute issus des milieux naturels de la région servent à produire de l'eau potable et répondent, en grande partie, aux besoins des activités économiques. L'eau brute est celle présente dans les milieux naturels, en surface (rivières, plans d'eau) ou dans le sous-sol. La part de l'eau superficielle est prépondérante, mais, selon les usages, la contribution de l'eau souterraine peut devenir importante. Sur près de 700 points d'eau brute en Bretagne (cours d'eau, plans d'eau, nappes), une cinquantaine de captages jugés stratégiques dans le cadre du SDAGE pour l'alimentation des populations présente une qualité d'eau dégradée par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires.

Des efforts restent à mener pour améliorer la qualité des eaux brutes et des bassins versants, en cohérence avec les plans et programmes qui y contribuent, et notamment le programme d'action de l'Agence de l'eau, la déclinaison régionale du plan Eau, la feuille de route Ecophyto2+ et la stratégie régionale « captages prioritaires » pour accélérer la mobilisation des acteurs et l'atteinte des résultats.

Les effets du changement climatique (débordement eaux usées, lavages des sols par les orages violents, incendies...) peuvent aggraver la diffusion ou la concentration des polluants de l'eau (anoxie, H2S, bactéries toxiques...).

Le PRSE 4 vise à accompagner les pratiques contribuant à une meilleure qualité d'eau en portant, auprès des porteurs de projets ou des institutions, les enjeux en matière de Santé-Environnement.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne, et sa déclinaison en programme d'action de l'Agence de l'eau est le principal plan d'action visant à définir et financer les actions contribuant à l'amélioration de la qualité des masses d'eau. Sur des sujets plus spécifiques, plusieurs plans viennent préciser les stratégies d'actions collectives tels que le plan Ecophyto2+, la stratégie régionale « captages prioritaires » ou le plan d'action PFAS 2023-2027. Le PRSE 4 se réfère à ses stratégies pour accompagner les porteurs de projets et se fait un relais d'information et de mobilisation auprès de son réseau d'acteurs. Le PRSE 4 veillera également à porter les enjeux de Santé-Environnement dans ces différents schémas, plans et stratégies lors de leurs futures révisions.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

Agence de l'eau Loire Bretagne, SGAR, DDTM, BRGM, CRAB, OFB, ...

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**

- Accompagnement des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) à la mise en œuvre des Plans de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

- **Pistes d'actions :**

- Accompagnement de la nouvelle stratégie sur les captages sensibles en lien avec l'évolution des textes réglementaires
- Mise en place de campagnes d'analyses permettant de mieux connaître la situation régionale en matière de qualité de l'eau, notamment sur les substances préoccupantes
- Sensibilisation des exploitants de stations de traitements des eaux urbaines aux risques naturels (orages...) et accompagnement pour prévention des risques de débordement

Public cibles

Collectivités locales, personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE), profession agricole, industriels, ...

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de molécules de pesticides recherché dans l'eau brute destinée à la consommation humaine	230	ARS
Nombre de dépassement de la valeur-seuil de 0,1µg/l pour les molécules de pesticides dans l'eau brute destinée à la consommation humaine	1328	ARS
Nombre de molécules de pesticides différentes ayant dépassé au moins 1 fois la valeur seuil de 0,1µg/l dans l'eau brute destinée à la consommation humaine	28.	ARS
Nombre de PRPDE sensibilisées à la démarche PGSSE	N.C.	ARS
Nombre de PGSSE engagés/ réalisés	4	ARS

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 3. AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR

Objectif 5. Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir

Selon l'OMS, la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé dans le monde. En France, Santé Publique France estime que chaque année, près de 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines (PM2,5). Toutefois, le baromètre Santé-Environnement 2020 montre que seuls 4 bretons sur 10 identifient un risque élevé à très élevé pour la santé et 1 personne interrogée sur 5 ne connaît pas les recommandations pour se protéger en cas d'épisodes ou de pics de pollution.

L'exposition régulière à un air chargé en particules fines (pollution « de fond ») présente un plus grand impact sanitaire que les pics de pollution. Les particules ultrafines PM1 ou fines PM2,5, qui sont plus fines que les PM10, pénètrent davantage dans les bronches et ont un impact accru sur la mortalité et la morbidité cardio-respiratoire. L'exposition aux pollens est également prise en considération car toute la population y est exposée, dans les différentes circonstances de la vie. Face à ces constats, le PRSE 4 vise à préserver la santé des bretons en améliorant la connaissance des différentes pollutions de l'air par les particules nocives et en sensibilisant les bretons.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) et les plans locaux d'amélioration de la qualité de l'air (PPA, PAQA), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Rennes métropole ainsi que les Plans climat, air énergie territoriaux (PCAET) visent à identifier les leviers d'actions pour réduire la pollution de l'air, chacun dans son champ d'actions et sur son territoire. Le PRSE 4, qui se nourrit notamment du contenu de ces plans et schémas, se veut complémentaire en axant son

intervention sur la sensibilisation des différents publics. Le PRSE 4 veillera également à porter les enjeux de Santé-Environnement dans ces différents plans et schémas lors de leurs futures révisions.

Pilotage et suivi

DREAL et ARS

Partenaires potentiels

Air Breizh, Capt'Air, APSF, Fredon, EHESP, Préfectures, associations de professionnels de santé, collectivités locales, RNSA, Observatoire Espèces à impact santé humaine, ORS, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Développer les EQIS sur les territoires
- **Pistes d'actions :**
 - Développer les réseaux de mesures et d'observation (réseaux phénologiques), ...
 - Mettre à disposition d'outils (guides, ...) pour inciter les bretons à changer certains de leurs comportements et à mettre en œuvre les bonnes pratiques (par ex chauffage au bois)..
 - Valoriser les résultats des études et retour d'expériences en termes de limitation des émissions et de mesures de protection à prendre.

Public cibles

Collectivités, grand public, branches professionnelles

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Proportion de la population s'estimant plutôt bien ou bien informée sur la pollution de l'air extérieur	63 %	Baromètre Santé-Environnement 2020- données 2020

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 3. AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR

Objectif 6. Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques

La pollution de l'air reste le premier déterminant environnemental de la santé en France en termes d'impact en santé publique. Elle nuit aux ressources biologiques et aux écosystèmes, influe sur les changements climatiques, détériore les biens matériels, et provoque des nuisances olfactives (loi sur l'air de 1996). En Bretagne, le secteur résidentiel présente un poids important dans les émissions régionales de particules PM_{2,5}, en raison notamment d'une utilisation importante du chauffage au bois, suivi par l'agriculture et le transport routier.

Si les particules fines sont déjà bien identifiées dans les différents plans d'actions (PPA, PREPA,...), l'ammoniac reste une source de pollution insuffisamment caractérisée. Celui-ci est principalement émis par le secteur de l'agriculture (rejets organiques de l'élevage, utilisation d'engrais azotés...). La Bretagne contribue ainsi à hauteur de 17% des émissions d'ammoniac au niveau national. Le PRSE 4 vise à mieux prendre en considération la pollution par l'ammoniac, notamment en la qualifiant et la quantifiant, puis le cas échéant en réduisant l'exposition des bretons à cette pollution.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) et les plans locaux d'amélioration de la qualité de l'air (PPA, PAQA), le Schéma régional climat, air et énergie (SRCAE), le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Rennes métropole ainsi que les Plans climat, air énergie territoriaux (PCAET) visent à identifier les leviers d'actions pour réduire la pollution de l'air, chacun dans leur champ d'action et sur leur territoire. Le PRSE 4 se veut complémentaire en qualifiant la part de l'ammoniac dans la pollution de fond et les épisodes de pics de pollution afin de mieux intégrer cette source dans les plans et schémas à l'occasion de leur révision. Le PRSE 4 veut également contribuer à faire

connaître et diffuser les initiatives de terrain pour faciliter leur généralisation.

Pilotage et suivi

DREAL et ARS

Partenaires potentiels

Air Breizh, Chambre régionale d'agriculture, Conseil régional, collectivités locales, DRAAF, Capt'Air, Fredon, APSF, EHESP, MSA, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE3 à poursuivre :**
 - Caractériser les particules fines émises
- **Pistes d'actions :**
 - Accompagner et valoriser les projets visant à réduire les émissions d'ammoniac d'origine agricole, par exemple le projet Life ABAA, les émissions de particules fines liées au chauffage au bois, les émissions de pollens, ...

Public cibles

Collectivités locales, Agriculteurs, décideurs publics

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de jours de pollution aux particules fines PM _{2,5} avec une concentration supérieure à la valeur recommandée par l'OMS	65 jours	Tableau de bord santé-environnement 2022, données 2021
Nombre de jours concernés par un dépassement de seuil réglementaire en particules fines PM ₁₀ en Bretagne	12 jours	AirBreizh – rapport d'activité 2022 – données 2022
Nombre de semaines surveillées avec un risque allergène élevé	13 semaines	Capt'air

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 4. SENSIBILISER A L'IMPACT DES PESTICIDES SUR LA SANTE HUMAINE ET LA SANTE DES ECOSYSTEMES

Objectif 7. Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides, en termes de santé et d'environnement

D'après le baromètre Santé-Environnement 2020, les pesticides, catégorie de produits regroupant les produits phytosanitaires et les produits biocides, sont le premier risque pour la santé identifié par les bretons malgré les mesures réglementaires et incitatives prises depuis de nombreuses années, notamment au travers du plan Ecophyto. La présence de résidus de pesticides dans l'air, le sol, l'eau et l'alimentation, est constatée en Bretagne. Certaines substances, interdites, persistent et leurs impacts sur la santé et l'environnement sont connus.

En articulation avec le plan Ecophyto 2+, le PRSE 4 vise à :

- améliorer et renforcer les connaissances sur l'effet des pesticides
- porter auprès du grand public et des professionnels les connaissances existantes et actions mises en œuvre pour réduire l'usage des pesticides

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

La réduction de l'usage des pesticides relève du Plan Ecophyto 2+, le PRSE 4 ne s'engage donc pas sur cette voie par souci de clarification de l'action publique et pour respecter la gouvernance déjà instaurée. Le PRSE 4 s'inscrit en complémentarité de cette politique publique en élargissant le public cible, et en portant au sein de la gouvernance dédiée à ce plan, les enjeux de Santé-Environnement associés aux produits phytosanitaires et autres biocides.

Pilotage et suivi

DRAAF et ARS

Partenaires potentiels

DREAL, Chambre régionale d'agriculture, Air Breizh, EHESP, CAPTV, CRPPE, ANSES, FREDON, EHESP, CRECEB, MSA, associations, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Poursuivre les études visant à corréler les pratiques des agriculteurs et les résultats de mesure de pesticides dans l'air
- **Pistes d'actions**
 - Capitalisation des connaissances relatives aux impacts des pesticides sur la santé
 - Vulgarisation des connaissances acquises et des actions menées dans le cadre du plan Ecophyto2+ auprès des publics non spécialistes

Public cibles

Grand public, professionnels

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Proportion des bretonnes et bretons s'estimant bien informés sur les éventuels effets des pesticides	67 %	Baromètre Santé-environnement 2020-

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 4. SENSIBILISER A L'IMPACT DES PESTICIDES SUR LA SANTE HUMAINE ET LA SANTE DES ECOSYSTEMES

Objectif 8. Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des pesticides

En tant que préoccupation première des bretons dans une région agricole dans laquelle les pesticides sont encore largement utilisés, ce sujet est sensible dans les relations entre riverains, agriculteurs et collectivités territoriales.

Dans un contexte global de réduction de l'usage des pesticides, les inquiétudes restent vives et parfois sources de tensions locales, voire de conflits. Les collectivités territoriales sont les premiers témoins de ces enjeux et sont mobilisées pour les traiter.

Au cours du PRSE 3, une plateforme téléphonique régionale a été créée pour répondre aux interrogations des bretons sur la réglementation et les pratiques liées à l'usage des pesticides et veiller à la survenue de problèmes de santé ou d'effets environnementaux indésirables suite à l'exposition à ces produits. Le dispositif « Phytoréponse Bretagne », géré par la FREDON, est financé et piloté par la DRAAF et l'ARS.

Le PRSE 4 vise à renforcer le dialogue et la médiation entre les utilisateurs et les riverains, et à continuer à assurer la prise en charge des signalements (humains, environnementaux) éventuels remontés.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le dispositif Phytoréponse Bretagne fait également partie des actions de la feuille de route régionale Ecophyto2+. Les réponses apportées s'appuient sur les services du CAPTV et de l'ARS lorsque les questions portent sur la santé humaine, de la DRAAF pour la santé des animaux et des végétaux et de la DREAL lorsque cela concerne les effets sur l'environnement.

Pilotage et suivi

DRAAF et ARS

Partenaires potentiels

FREDON, collectivités territoriales, CRAB, DRAAF, CAPTV, MSA, EHESP, associations, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Poursuivre le fonctionnement de la plateforme téléphonique Phytoréponse Bretagne et en faire la promotion
- **Pistes d'actions :**
 - Mettre en œuvre des consultations environnementales par le CRPPE (Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales)

Public cibles

Grand public, élus, agriculteurs

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de sollicitations gérées par le dispositif Phytoréponse	35	Fredon Bretagne
Nombre de sollicitations gérées par le dispositif Phyt'Attitude	N.C..	MSA

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 5. AMELIORER LA PROTECTION DES BRETONNES ET DES BRETONS FACE AUX RISQUES SANITAIRES ASSOCIES AUX ESPECES ANIMALES ET VEGETALES

Objectif 9. Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteur

Une espèce exotique envahissante (EEE) dans un territoire est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

En Bretagne, le bilan chiffré des EEE réalisé par l'OEB, en août 2019, précise que sur 645 espèces non indigènes qu'elles soient introduites accidentellement, intentionnellement ou arrivées naturellement- 67 sont considérées comme invasives avérées et 53 comme invasives potentielles.

Le changement climatique est susceptible de modifier la prolifération de certains vecteurs de maladies en augmentant, par exemple leur reproduction et/ou en modifiant leur aire de répartition (moustiques, tiques, certaines plantes).

Il existe aussi un réel enjeu de meilleure connaissance des espèces et leur comportement dans un contexte de changement climatique.

Le PRSE 4 vise à accompagner le déploiement des mesures nationales en matière d'espèces exotiques envahissantes, notamment énoncées dans le PNSE 4) concernant les espèces animales et végétales à risque, par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

La lutte contre les espèces à risque relève des ministères de l'écologie, de l'agriculture ou de la

santé selon leur statut. Les mécanismes de prévention et de lutte associée s'appuient sur les connaissances les plus récentes en matière de santé de la faune sauvage, de santé humaine, de santé animale ou végétale. Cet objectif s'appuiera par conséquent sur les dispositifs de surveillance tels que le réseau SAGIR, la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale et Santé publique France ainsi que sur différents plans nationaux spécifiques dès lors qu'ils existent (plan national de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques, ...)

La lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque, contribue à atténuer les effets du réchauffement climatique.

Pilotage et suivi

DRAAF et ARS

Partenaires potentiels

FREDON, DREAL, DDTM, DD(CS)PP, Capt'Air, OFB, Conservatoire botanique de Brest, Observatoire EESH, parcs naturels régionaux, CNBN, DIRO, DRAAF, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Poursuivre le développement des réseaux d'observateurs et les actions de lutte sur le terrain contre les espèces à enjeux santé humaine
 - Développer des campagnes d'information et de formations (collectivités, ...) sur les modalités de lutte et de leur impact

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

• Pistes actions :

- Elaborer un plan de lutte vis-à-vis des chenilles processionnaires du pin et du chêne
- Etablir des recommandations relatives aux enjeux de Santé-Environnement dans la stratégie régionale sur les espèces exotiques envahissantes en cours d'élaboration
- Soutenir les actions de sensibilisation dans les jardineries et espaces de vente de végétaux
- Développer et déployer un outil d'identification et d'inventaire (carte interactive avec application mobile) sur les espèces à enjeu de santé afin d'avoir une meilleure connaissance et donc une meilleure gestion des foyers de présence (outil complémentaire à l'application "Signalement Ambrosie »

Public cibles

Elus, collectivités locales, professionnels de l'aménagement paysager, particuliers, gestionnaires des sites à risques (Aéroports, ports, sites de pneus, établissements de santé, etc), ...

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre d'actions de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (SREEE) initiées en Bretagne	0	DREAL/SPN
Nombre de communes colonisées par le moustique tigre	1	ARS
Nombre de signalements citoyens sur la présence de moustique tigre	44	ARS
Nombre de foyers d'ambrosie suivis	58	FREDON

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 5. AMELIORER LA PROTECTION DES BRETONNES ET DES BRETONS FACE AUX RISQUES SANITAIRES ASSOCIES AUX ESPECES ANIMALES ET VEGETALES

Objectif 10. Prévenir le risque de transmission des zoonoses

La récente crise de la Covid-19 comme d'autres, telles que l'Influenza aviaire hautement pathogène zoonotique en Asie par exemple, met en exergue la nécessité de renforcer la connaissance, la surveillance et la gouvernance relative aux zoonoses impliquant la faune sauvage. À cette fin, des réseaux de surveillance et de lutte sont mis en place au niveau territorial, comme le réseau SAGIR de surveillance continue de la santé de la faune sauvage. La Bretagne, région d'élevage ayant une forte densité animale, bénéficie d'efforts de surveillance accrue.

L'amélioration de la connaissance mutuelle des acteurs engagés sur cette thématique et de leur coopération qu'ils œuvrent dans le champ de la santé animale ou humaine permet de combiner les efforts des acteurs pour prévenir les risques liés aux zoonoses.

Dans cette perspective, le PRSE 4 vise notamment à accompagner le déploiement des mesures nationales (action 20 du PNSE) sur le territoire breton en cohérence avec les principes d'action « One Health » (Objectif 1).

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Certaines zoonoses, en raison du risque qu'elles induisent pour la population humaine ou la population animale, peuvent être réglementées. Elles relèvent alors de dispositions réglementaires propres à la santé publique (par exemple les maladies à déclaration obligatoire) ou arrêtées par le ministère de l'agriculture santé animale (Loi santé animale du 21 avril 2021). L'exposition des travailleurs à des agents biologiques pouvant être

responsables de zoonoses est réglementée par le code du travail (articles R. 4421-1 à R. 4427-5). Le PRSE 4 s'articulera étroitement avec les dispositifs de surveillance déjà existants, tels que le réseau SAGIR, la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale et Santé publique France. Parce que le changement climatique est l'un des facteurs environnementaux qui favorisent l'émergence de maladies zoonotiques, le PRSE 4, en prévenant le risque de transmission des zoonoses, favorise l'adaptation aux effets du changement climatique. Il mobilise également une dynamique pluridisciplinaire promue par le concept « OneHealth ».

Pilotage et suivi

DRAAF et ARS

Partenaires potentiels

Santé Publique France, OFB, Parc naturels régionaux, ANSES, FREDON, ONF, ...

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Exemples d'actions

- Mise en réseau des actions de surveillance et de lutte, des connaissances et des expertises dans le cadre de la nouvelle gouvernance régionale « One Health » en ciblant notamment des maladies d'intérêt régional (tularémie, leptospirose, maladie de Lyme, arboviroses moustique tigre ...) et en favorisant les interconnexions entre monde vétérinaire et monde médical
- Dans une approche « One Health » et dans le cadre d'une gouvernance régionale, déployer un plan d'actions visant à prévenir l'adaptation du virus de l'influenza aviaire à l'homme : favoriser la vaccination des professionnels de la filière avicole, mettre en place une surveillance active des personnes exposées à un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène en lien avec Santé Publique France, ...
- Renforcer le volet sanitaire des plans de gestion annuels des enclos de chasse et parcs

Public cibles

Acteurs de la santé humaine, représentants agricoles, vétérinaires, chercheurs

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre d'émergences/de cas de zoonose transmis à l'homme en Bretagne	N.C.	ARS
Proportion de la population s'estimant bien informée concernant le risque de zoonose	N.C.	Baromètre santé-environnement (Indicateur à créer)

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 6. AMELIORER LA QUALITE DU MILIEU LITTORAL

Objectif 11. Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales

La Bretagne est parcourue par 30 000 km de cours d'eau connectés à des nappes souterraines locales et s'ouvre sur la mer avec 2 730 km de littoral.

Cette spécificité régionale, appréciée par les bretons, habitants et professionnels, comme par les touristes, implique une vigilance particulière sur la qualité des eaux littorales.

En lien avec le plan d'action de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le PRSE 4 veut faciliter la caractérisation des pollutions littorales afin de mettre en place des plans d'action adaptés qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire des usages (baignade, pêche à pied, conchyliculture).

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le PRSE 4 s'appuie essentiellement sur les programmes d'intervention de l'agence de l'eau qui visent à financer les actions nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne en matière de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural, ainsi que sur la mise en œuvre des différentes réglementations sanitaires et environnementales.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

Agence de l'eau, collectivités territoriales, services de l'Etat, Ifremer, Santé Publique France, organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Poursuivre l'étude de Santé Publique France relative aux toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) à coquillages
 - Accompagner les collectivités pour la révision des profils de vulnérabilité des eaux de baignade
 - Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des profils de vulnérabilité conchylicoles et de pêches à pied
- **Pistes actions :**
 - Accompagner les collectivités pour réduire les rejets des systèmes d'assainissement des eaux usées et pluviales
 - Accompagner les collectivités dans la résorption des décharges littorales

Public cibles

Collectivités territoriales

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Taux de réalisation des révisions de profils de baignades	N.C.	ARS
Pourcentage de sites de baignade classés en qualité insuffisante	1,6 %	ARS
Nombre de jours de fermeture de zones de production professionnelle et sites de pêche à pied récréative liés à une contamination microbienne des coquillages	N.C.	DDTM/DDPP ARS
% de sites de pêche à pied récréative surveillés interdits en permanence à la pêche	13,4 %	ARS

* 2022, sauf indication contraire

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

PRIORITE 6. AMELIORER LA QUALITE DU MILIEU LITTORAL

Objectif 12. Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

*Depuis leurs premières manifestations sporadiques dans les années 1960, les marées vertes surviennent de manière indésirable dans plusieurs baies bretonnes. Les marées vertes qui affectent le littoral breton correspondent à des proliférations d'algues d'espèce *Ulva*. Elles se développent au printemps et en été sous l'action de la température et d'une combinaison de facteurs physiques naturels. Selon les années, entre 75 et 115 sites sont touchés, et 40 à 50 communes ramassent des algues échouées. Sur les 10 dernières années, ces proliférations se sont peu à peu amplifiées et le volume total ramassé est en moyenne de 50 000 m³.*

L'impact du climat, notamment à travers l'augmentation de la température de l'eau est susceptible d'entraîner l'explosion massive du nombre de cellules phytoplanctoniques (bloom algal). Parmi les conséquences, il y a notamment la production d'hydrogène sulfuré issu de la dégradation des algues vertes non-ramassées sur la plage qui constitue une nuisance olfactive et peut générer un risque sanitaire dans le cas d'une exposition forte rapprochée.

En complémentarité avec le Plan Algues Vertes (PLAV) et le Plan régional de santé au travail, le PRSE 4 veut accompagner et soutenir les actions prises dans ces plans face aux enjeux de santé et d'environnement. Le PRSE 4 sera également amené à établir des recommandations au regard des enjeux de Santé-Environnement, des nouvelles connaissances acquises et des avis émis (dont l'avis du Haut Conseil de Santé Publique de décembre 2021

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

La lutte contre les algues vertes fait l'objet, depuis 2010, d'un plan spécifique piloté par la Région Bretagne et l'Etat, le Plan Algues Vertes (PLAV). Celui-ci détermine la stratégie en matière de prévention et de lutte contre la prolifération de ces algues. Les actions portées dans le PRSE 4 s'inscrivent dans ce plan. Il est à noter que le PLAV définit une stratégie uniquement sur les territoires classés baies algues vertes.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

Air Breizh, collectivités, services de l'Etat, CEVA, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Suivi de la qualité de l'air sur les plages (Capteurs H2S)
 - Sensibilisation au guide des bonnes pratiques professionnelles pour le ramassage des algues vertes, élaboré par la DREETS - 3ème édition - Juin 2021
- **Pistes d'actions :**
 - Accompagnement des procédés innovants de ramassage avant échouages

Axe 1. Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

Public cibles

Collectivités, professionnels, grand public

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Proportion de sites présentant un dépassement du seuil d'alerte de 1 ppm en H2S	2/12	Air Breizh
Nombre de dépassements de seuil d'alerte de 1 ppm en H2S (valeurs ¼ horaires)	13	Air Breizh
Nombre de jours-site avec au moins 1 dépassement du seuil 1 ppm	8	Air Breizh

* 2022, sauf indication contraire



Axe 2

**Développer la prise en compte de la santé-
environnement et des enjeux liés au changement
climatique dans les évolutions des territoires
bretons**

Axe 2 Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Les impacts des facteurs environnementaux sur la santé préoccupent de plus en plus les citoyens. Selon l'OMS, 25 % des pathologies chroniques sont imputables à des facteurs environnementaux.

Face à ce constat, il faut agir au plus près des citoyens, dans les territoires. Par leur capacité à adapter l'action à la diversité des situations locales, les collectivités jouent un rôle essentiel pour agir sur l'environnement de leur territoire afin d'améliorer la santé des citoyens. Elles peuvent utiliser pour cela leurs compétences dans les domaines de l'urbanisme, des déplacements, de la végétalisation et renaturation des espaces...

« Le PRSE 4 entend apporter un appui à la mobilisation des acteurs locaux qui veulent porter des actions pour conforter un environnement favorable à la santé et lutter contre les impacts négatifs du changement climatique sur la santé. »

Par souci de réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé, le PRSE 4 portera une vigilance particulière à ce que les actions mises en œuvre portent globalement sur l'ensemble des territoires bretons et, au travers de l'appui apporté, aura un souci d'équité.

PRIORITE 7. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTE-ENVIRONNEMENT PAR LES EPCI BRETONS

Objectif 13. Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic Santé-Environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé

Depuis leurs premières manifestations sporadiques près l'édition, dans le cadre du PRSE 3 Bretagne, d'un guide méthodologique pour aider à la réalisation de diagnostics locaux Santé-Environnement, l'évaluation du PRSE 3 comportait une recommandation visant à définir un corpus d'indicateurs clés d'un diagnostic territorial en Santé-Environnement facilement accessible quel que soit l'échelon territorial, et leur promotion sur les territoires.

Il était également proposé de dégager les modalités d'actions à poursuivre et d'intensifier, d'une part, la conduite de diagnostics locaux en matière de Santé-Environnement ainsi que toutes les actions qui contribuent à objectiver la situation des territoires en termes de qualité de l'air, de l'eau, etc. (campagne de mesure, webinaires de prévention, etc.) et d'autre part de manière complémentaire, la constitution d'outils et de démarches méthodologiques « clé en main » pour faciliter la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

Afin que les élus et agents des collectivités territoriales bretonnes montent en compétences sur la prise de décision en Santé-Environnement, la première étape consiste à faciliter leur accès à l'utilisation des données d'observation locale en Santé-Environnement, afin qu'ils construisent le diagnostic santé-environnement de leur territoire pour engager des actions prioritaires.

Le PRSE 4 vise à accompagner les EPCI bretons et leur apporter les outils qui leur permettent :

- de connaître les problématiques de leur territoire en matière de Santé-Environnement, ainsi que leurs points forts, étape indispensable à la mise en place d'actions adaptées*
- de se doter d'un plan d'action opérationnel axé sur la Santé-Environnement*
- et d'inscrire la Santé-Environnement de façon transversale dans leurs politiques publiques.*

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Parmi les indicateurs à déployer pour réaliser un diagnostic local en Santé-Environnement, des indicateurs liés au changement climatique et aux inégalités sociales et territoriales sont proposés aux collectivités. Cette démarche d'accompagnement des EPCI s'articule avec l'objectif 2 du PRSE 4 : Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » dans les territoires.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Axe 2 Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Partenaires potentiels

IREPS, URCP, ORS, OEB, EHESP, BRUDED, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Déploiement d'un outil d'aide à la décision pour caractériser et lutter contre les inégalités de santé dans les territoires bretons (suite de l'étude ALADINS)
 - Actualisation et promotion du guide de diagnostic local en Santé-Environnement et du guide d'intégration des enjeux Santé-Environnement dans les politiques locales.
 - Soutien technique et financier à la mise en œuvre de plans d'actions Santé-Environnement par les collectivités

Pistes d'actions :

- Constitution d'une boîte à outils pour les Contrats locaux de santé (CLS) intégrant un volet Santé -Environnement et notamment des indicateurs liés au changement climatique et aux ITESS
- Intégration des données de santé dans l'Observatoire Local de l'Environnement développé par l'OEB

Public cibles

Collectivités, élus et techniciens

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Pourcentage de la population couverte par un CLS avec un diagnostic SE	50 %	ARS
Pourcentage de la population couverte par un CLS comportant un plan d'actions SE	57 %	ARS

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 7. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTE-ENVIRONNEMENT PAR LES EPCI BRETONS

Objectif 14. Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la Santé-Environnement

La concrétisation de la construction d'un environnement plus favorable à la santé passe par la mise en œuvre de projets portés localement.

Cette mise en œuvre est facilitée et enrichie par le partage d'expériences des collectivités locales en matière de Santé-Environnement.

Le PRSE 4 souhaite ainsi renforcer l'interconnaissance des acteurs et des actions portées et capitaliser les connaissances et expériences acquises sur les territoires.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Les actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif soutiennent les démarches porteuses de l'approche « One Health », celles intégrant la prise en compte et la réduction des « inégalités sociales et territoriales » et celles qui contribuent à la réduction et/ou à l'adaptation au changement climatique.

Les actions de mise en réseau d'acteurs s'articulent avec celles relevant de la priorité 1° visant à développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

IREPS, URCP, ORS, OEB, EHESP, BRUDED, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Développement et promotion d'un outil permettant de faire connaître les actions menées dans le cadre du PRSE 4 (en se basant sur l'application actuelle gérée par l'ORS qui se nomme OSCARSanté)
 - Animation du réseau des chargés de missions « ingénierie territoriale de santé »
- **Pistes d'actions :**
 - Valorisation à l'échelle régionale de la plateforme "Territoire engagé pour un environnement, une santé" portée par le CEREMA dans le cadre du PNSE 4
 - Organisation d'un évènement annuel réunissant les acteurs de la communauté régionale Santé-Environnement

Public cibles

Collectivités

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de collectivités présentes à la conférence annuelle santé environnement	Département : 0 EPCI : 0 Commune : 0	PRSE

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 8. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTE-ENVIRONNEMENT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, L'URBANISME ET LES MOBILITES

Objectif 15. Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme

Il est aujourd'hui reconnu que les choix d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. De nombreuses études apportent en effet des éléments de preuve de l'impact des choix d'aménagement sur certains déterminants de santé. Cependant, la déclinaison de ces connaissances scientifiques en action de terrain constitue encore un véritable défi à relever pour les collectivités, les considérations de santé publique n'étant encore que partiellement prises en compte dans les politiques d'aménagement.

Un certain nombre de leviers en Santé-Environnement sont en effet à la main des collectivités, au titre de leurs compétences en aménagement du territoire, en matière d'urbanisme, de mobilité, de végétalisation des espaces... La capacité des élus à décider d'actionner ces leviers, et la capacité opérationnelle des agents, reposent pour partie sur la sensibilisation, la formation et l'information préalables sur la manière dont les enjeux de Santé-Environnement sont pris en compte dans les démarches d'urbanisme, et l'accompagnement technique le cas échéant.

Le PRSE 4 ambitionne d'accompagner les collectivités, les urbanistes et les aménageurs pour qu'ils puissent intégrer les enjeux Santé-Environnement dans leurs stratégies et programmes d'aménagement et d'urbanisme.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le PRSE 4 interviendra en cohérence avec le plan de planification écologique et s'appuiera sur le fonds vert, dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Les démarches d'urbanisme se prêtent particulièrement à une approche « One Health » et contribuent à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Pilotage et suivi

DREAL et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

CEREMA, BRUDED, EHESP, ORS, Réseau français des villes santé, CREAL, AUDIAR, Rennes Métropole, Sd2, IAUR, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Déployer le réseau RBUS sur la Bretagne
 - Sensibilisation et développement des connaissances et compétences des élus et agents en matière de Santé-Environnement

Axe 2 Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

• Pistes d'actions :

- Appui méthodologique à l'expérimentation par des communes volontaires qui souhaitent intégrer les enjeux Santé-Environnement dans leur stratégie et programme d'aménagement et d'urbanisme
- Promotion de bonnes pratiques et partage d'informations entre les collectivités sur la prise en compte des enjeux Santé-Environnement dans la rédaction des documents de planification de l'aménagement du territoire
- Promouvoir et réaliser des diagnostics "Ilôts de chaleur urbains" pour identifier des pistes d'amélioration dans les aménagements

Public cibles

Collectivités, urbanistes, aménageurs

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de collectivités bénéficiaires d'actions de sensibilisation et de formations à l'urbanisme favorable à la santé financées par le PRSE	N.C.	PRSE

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 8. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTE-ENVIRONNEMENT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, L'URBANISME ET LES MOBILITES

Objectif 16. Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires

Le secteur des transports est une source majeure d'émissions de polluants (dioxyde d'azote, particules, bruit...) dont l'essentiel peut être imputé au trafic routier. L'objectif de développement de modes de transports moins polluants passe par un recours accru aux transports alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les trajets domicile-travail.

En Bretagne, deux-tiers des actifs résident dans une commune et exercent leur emploi dans une autre ; la mobilité domicile-travail s'est ainsi inscrite au cœur de la structuration des réseaux de transport et des stratégies résidentielles des ménages. L'utilisation d'un véhicule pour se rendre au travail est plus répandue en Bretagne que sur le reste du territoire national (81,2 % contre 70,4 %) et prédomine largement malgré l'évolution des connaissances sur les émissions de polluants et les nuisances associées.

La promotion des mobilités douces est déjà inscrite et progressivement renforcée dans des mesures législatives, portée dans divers plans et objet d'initiatives locales multiples, notamment du réseau associatif. Bretagne mobilité est un dispositif d'appui ouvert à tous les acteurs de la mobilité mis en place en 2019 dans le cadre du programme France Mobilités pour accompagner l'innovation dans les territoires « peu denses » : territoires ruraux, villes petites et moyennes, espaces périurbains des agglomérations. En bonne articulation avec ces actions, le PRSE 4 entend contribuer à la promotion des mobilités douces

et accompagner les démarches locales qui y sont favorables.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le PRSE 4 interviendra en cohérence avec le plan de planification écologique et s'appuiera sur le fonds vert, dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il s'appuiera également sur le plan vélo et marche 2023-2027 ainsi que sur le dispositif France Mobilité, voire sur le plan régional intermodalités TER/vélo.

Cet objectif constitue un levier important en matière de développement de co-bénéfices santé-climat à travers des actions en faveur des mobilités actives qui bénéficient à la santé humaine (activité sportive), à la santé des écosystèmes (réduction des émissions de pollution, qualité de l'air, nuisances sonores) et au climat (réduction de la concentration des gaz à effets de serre)

Cet objectif est aussi propice à l'intégration, dans les actions mise en œuvre, d'une vigilance soutenue à la lutte contre les « inégalités sociales et territoriales » de santé

Pilotage et suivi

DREAL et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

Association d'usagers, EHESP, ...

Axe 2 Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Exemples de pistes d'actions

- Valorisation du plan vélo 2023-2027, du plan covoiturage du quotidien et de Bretagne Mobilité
- Soutien des démarches d'éducation au vélo par les collectivités et le réseau associatif
- Accompagnement des collectivités et entreprises élaborant un plan de mobilité douce pour mieux prendre en compte les enjeux de Santé-Environnement
- Développer et soutenir la Fresque des mobilités, qui est un atelier collaboratif de sensibilisation aux enjeux carbone de la mobilité des personnes

Public cibles

Collectivités, grand public, établissements scolaires, entreprises, administrations

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Proportion de la population utilisant des véhicules pour les déplacements domicile-travail	81,20 %	Tableau de bord santé-environnement 2022, données 2021
Proportion de la population utilisant des moyens de déplacement alternatifs (transports en commun, bicyclette, marche ou co-voiturage)	70 %	Baromètre Santé-environnement 2020- données 2020

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 9. FAIRE CONNAITRE ET PROMOUVOIR L'IMPACT POSITIF DE LA NATURE SUR LA SANTE

Objectif 17. Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature

Au-delà d'une approche par les risques, la Santé-Environnement repose également sur une approche par les bienfaits de la nature sur la santé humaine, physique et psychique. Cette approche revêt un intérêt particulier en Bretagne, en raison notamment de la qualité et la diversité des zones naturelles (forêt, littoral...).

Développer une approche éducative en plein air est également un moyen d'initier des apprentissages, de développer les compétences et l'autonomie, mais également d'ouvrir la conscience environnementale.

Des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable existent depuis longtemps en Bretagne, sur la base d'initiatives locales mais aussi de façon plus collective au sein de la plate-forme partenariale d'éducation à l'environnement et du développement durable animée par le Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB), ou encore le plan éduquer à et dans la nature.

Le PRSE 4 doit conforter les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature, et ce dès le plus jeune âge.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le PRSE 4 s'articulera notamment avec la Stratégie nationale pour la biodiversité » (SNB3) qui compte parmi ses orientations un axe sur la mobilisation des

acteurs, ainsi qu'avec les orientations données au réseau des aires éducatives, coordonné par l'OFB.

Cet objectif contribue à la connaissance et la diffusion de la démarche « One Health » et permet de promouvoir les démarches d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique sur les santé. Une attention particulière pourra être portée, dans les actions mise en œuvre, sur les inégalités sociales et territoriales.

Pilotage et suivi

DREAL et ARS

Partenaires potentiels

ABB, Rectorat, Groupe des aires éducatives en Bretagne (GRAEB), OFB, REEB, IREPS, URCPiE, Conseil régional, conseils départementaux, Draaf, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Définition d'un programme de sensibilisation (en lien avec le Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne – REEB et l'IREPS, sur la base notamment de l'expérience du projet en milieu scolaire « comment la nature nous fait du bien »), ou l'organisation d'événements grand public (ex : « en octobre tous dehors »)

Axe 2 Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

• Pistes d'actions :

- Valorisation des bienfaits pour la santé du dispositif des aires éducatives, animé par l'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) pour le Groupe des aires éducatives en Bretagne (GRAEB), et plus globalement des initiatives permettant la reconnexion à la nature
- Mise en cohérence et en synergie des financements via la plate-forme d'éducation à l'environnement, consolidation des appels à projets conjoints (par exemple : DREAL-Rectorat -
- Sensibilisation et formation des enseignants, chefs d'établissements, élus, professionnels de santé, du social, du médico-social, ...
- Favoriser l'intégration de la nature comme composante du parcours de soin des patients : expérimenter un dispositif type *prescri-nature*

Public cibles

Grand public et notamment publics jeune ou éloignés du lien avec la nature (universalisme proportionné)

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre des bénéficiaires d'actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature	N.C.	Plateforme EEDD
Nombre d'actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature	N.C.	Plateforme EEDD

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 9. FAIRE CONNAITRE ET PROMOUVOIR L'IMPACT POSITIF DE LA NATURE SUR LA SANTE

Objectif 18. Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de Santé-Environnement

Les zones particulièrement concernées par l'absence de nature, c'est-à-dire les zones urbaines, densément construites ou imperméabilisées (agglomérations, zones d'activités et même cœurs de villages), sont parmi les plus vulnérables face aux effets du changement climatique, que ce soit à l'occasion d'épisodes de canicules, de sécheresse ou a contrario de pluies intenses génératrices d'inondations.

Un enjeu d'adaptation des villes au changement climatique réside dans la réintégration de la nature dans l'espace urbain. Les espaces végétalisés contribuent à résorber les pollutions et inondations, concourent à la reconquête du bon état des masses d'eau, participent au maintien d'îlots de fraîcheur et favorisent le développement de la biodiversité. Les bienfaits sur la santé mentale et le bien-être sont également méconnus ou souvent relégués au second plan.

Cette renaturation est déjà portée dans les politiques publiques, notamment grâce au fonds vert ; cette opportunité de développement étant bien identifiée par les élus. Toutefois, la méconnaissance des enjeux de Santé-Environnement et la complexité des écosystèmes naturels et des interactions entre l'homme et la nature invitent à élaborer des projets de renaturation qui intègre l'ensemble des composantes.

Le PRSE 4 vise à définir les bonnes pratiques en matière de renaturation notamment afin d'éviter les écueils et les impacts indésirables sur la santé et

l'environnement et souhaite valoriser les projets exemplaires afin de créer un effet d'entraînement.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le PRSE 4 interviendra en cohérence avec le plan de planification écologique et s'appuiera sur le fonds vert, dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires, et tout particulièrement la mesure "Renaturation des villes et villages". Elle s'appuiera également sur les connaissances et les différents dispositifs portés par la DREAL et l'OFB.

Cet objectif favorise la connaissance et la diffusion de la démarche « One Health » et permet de valoriser les multiples co-bénéfices des espaces végétalisés sur la santé et la lutte contre le changement climatique : il contribue à soutenir la multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains en termes de Santé-Environnement et changement climatique

Pilotage et suivi

DREAL et ARS

Partenaires potentiels

ABB, OFB, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, IREPS, URCPIE, Conseil régional, conseils départementaux, DRAAF, CAPT'AIR, FREDON, ...

Axe 2 Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Végétalisation des cours d'école
- **Pistes d'actions :**
 - Recueil des expériences, ressources et bonnes pratiques de renaturation des villes, en particulier concernant les espaces extérieurs des établissements accueillant des enfants (EAJE, écoles, collèges, lycées) (exemple : projet du conseil départemental du Finistère dans le cadre du plan 500 000 arbres)
 - Sensibilisation des collectivités et des bureaux d'étude
 - Développement de jardins partagés et les actions pédagogique portant sur le jardinage, à l'école ou au niveau des collectivités (lien avec une reconnexion à la nature et la sensibilisation à la qualité de l'alimentation)

Public cibles

Associations, entreprises, collectivités locales

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de structures bénéficiant d'un accompagnement du PRSE pour des projets de renaturation	0	PRSE
Superficie des espaces renaturalisés par EPCI	N.C.	Conseil régional / Kartenn territoires

* 2022, sauf indication contraire



Axe 3

Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

Axe 3. Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

La qualité de l'air intérieur des bâtiments a des effets démontrés sur la santé et le bien-être : de la nuisance olfactive à des pathologies aiguës ou chroniques (asthme, cancer...). Si les émissions extérieures ont, bien sûr, une influence sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, les activités humaines (ménage, cuisine, etc.), les matériaux de construction, le mobilier, les produits de décoration, et les agents biologiques peuvent également émettre des polluants toxiques volatiles.

De nombreux polluants présents dans nos environnements intérieurs sont ainsi susceptibles de présenter des effets sur notre santé.

Par ailleurs, du fait de son sous-sol granitique, la Bretagne est particulièrement concernée par le radon comme polluant de l'air intérieur ; 82% de la population bretonne réside dans une zone à potentiel radon significatif. En Bretagne 200 décès par an par cancer du poumon sont estimés être attribués à une exposition domestique au radon.

La Bretagne étant une région majeure de production agricole, l'alimentation a toute sa place au sein du PRSE 4. Il promeut ainsi une alimentation durable, au sens de l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

« La réduction des expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes est une priorité, au regard du nombre croissant de pathologies liées à la dégradation de l'environnement et de la biodiversité »

PRIORITE 10. PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS INTERIEURS FAVORABLES A LA SANTE

Objectif 19. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

La qualité sanitaire des bâtiments, autrement dit la capacité des bâtiments à ne pas représenter un risque pour la santé des occupants, est mal maîtrisée à toutes les étapes clés de sa vie, depuis sa construction jusqu'à son utilisation.

Pourtant la qualité de l'air intérieur, et plus largement, le confort thermique des bâtiments est un déterminant de santé clé, notamment pour faire face aux vagues de chaleur.

Par ailleurs, il est important de prendre en compte la précarité énergétique qui a des effets connus sur la qualité de l'air intérieur (logements insalubres sujets à l'humidité, mauvais renouvellement de l'air, ...).

Le radon, risque naturel cancérigène largement représenté en Bretagne est peu pris en compte lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments .

Le PRSE 4 vise à accompagner et sensibiliser les professionnels du bâtiment et les gestionnaires d'ERP aux enjeux de Santé-Environnement depuis la construction jusqu'aux usages des bâtiments

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour le propriétaire ou l'exploitant de certains établissements recevant un public sensible. Cette obligation fait l'objet de divers arrêtés ainsi que de guides d'accompagnement édités par le CEREMA et le CSTB.

Le Plan national d'actions radon 2020-2024 concerne l'ensemble de la stratégie des acteurs institutionnels en ce qui concerne la gestion du risque radon. Dans

ce cadre, l'Agence de sûreté nucléaire (ASN) a publié un guide de recommandations pour la protection des bâtiments neufs et existants vis-à-vis du radon et fait l'objet d'une politique de prévention portée par le ministère de la Santé et de la prévention.

Cet objectif du PRSE 4 intègre notamment l'amélioration de l'ambiance thermique des bâtiments qui constitue un moyen d'adaptation efficace aux effets du changement climatique sous réserve de vigilance face au risque de « maladaptation » liée à l'utilisation de système de climatisation qui augmente les émissions de gaz à effet de serre.

Pilotage et suivi

DREAL et ARS

Partenaires potentiels

AQC, AEH, ASN, Batylab, BREIZH ALEC et opérateurs France Renov, CAPEB, CARSAT, CEREMA, CFA, CMEI (Capt'air, Polyclinique ST Laurent, VDR, VDL), Collectivités territoriales, DREETS, Ecoles d'architecture, FFB, OPPBTP...

Exemples d'actions

● Actions du PRSE 3 à poursuivre :

- Mener à l'échelle des territoires des campagnes de sensibilisation des professionnels (collectivités, du bâtiments, gestionnaires d'ERP, professionnels de santé) aux enjeux qualité de l'air intérieur, intégrant les enjeux associés au radon
- Inciter les collectivités à mener des campagnes de mesures du radon dans l'habitat sur le territoire, en articulation avec des actions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat

Axe 3. Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

- Renforcer les liens entre acteurs de la précarité énergétique et de la santé
 - Accompagner l'évolution des pratiques d'achats de matériaux de construction et de prestation d'entretien et de maintenance dans les établissements de la petite enfance, du sanitaire...
 - Organiser des actions de communication pour faire connaître le risque radon et les façons de prévenir ce risque, en s'associant à d'autres événements (semaine de la qualité de l'air, journée européenne du radon, mois sans tabac...)
- **Pistes d'actions :**
- Faire connaître auprès des décideurs et gestionnaires d'ERP la réglementation sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur et promouvoir les guides d'accompagnements associés
 - Accompagner l'évolution des pratiques d'achats de matériaux de construction et de prestation d'entretien et de maintenance
 - Former à la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et du risque radon les professionnels et futurs professionnels du bâtiment, de la rénovation énergétique et les collectivités
 - Favoriser l'émergence de nouveaux labels de bâtiments prenant en compte la qualité de l'air intérieur (Démarche Bâtiments Durables, ECRAINS, HQE...)
 - Engager des actions communes entre le PRSE et le PRST visant à la prévention du risque associé au radon

Public cibles

Gestionnaires d'ERP, professionnels du bâtiment, collectivités, établissements d'enseignement des professions du bâtiment, bailleurs sociaux, professionnels de santé, grand public

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Proportion d'établissements bretons soumis à la réglementation de surveillance de la QAI présentant un ou plusieurs dépassements	N.C.	Information au Préfet de département, donnant lieu à un courrier de rappel aux exigences par la DDTM
Part des ménages bretons en situation de vulnérabilité énergétique	14,6 %	Tableau de bord santé-environnement 2022, données 2021
Part des habitations classes d'énergie F/G	N.C.	ADEME

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 10. PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS INTERIEURS FAVORABLES A LA SANTE

Objectif 20. Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir

Le Baromètre Santé-Environnement met en évidence qu'en 2022 comme en 2014, la moitié de la population régionale s'estime mal informée sur les effets de la pollution de l'air intérieur sur la santé, avec une surreprésentation des jeunes (73 % des 18-34 ans). Concernant le radon, 4 bretons sur 10 n'en ont jamais entendu parler et 8 sur 10 ne se considèrent pas être concernés par ce risque alors que la Bretagne fait pourtant partie des régions françaises les plus exposées à ce gaz radioactif.

Même si de nombreuses sources de pollution de l'air intérieur sont de mieux en mieux identifiées par les bretons : fumée de tabac, moisissures, produits d'entretien, aérosols, cosmétiques..., l'effort d'information et de sensibilisation doit être poursuivi pour qu'une proportion toujours plus importante de la population bretonne modifie ses pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur, et se protège au mieux du risque lié au radon.

Dans ce contexte, le PRSE 4 vise à sensibiliser le grand public à cette problématique et aux bonnes pratiques à adopter.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

La qualité de l'air intérieur (QAI) est une préoccupation de santé publique, qui est notamment prise en compte dans le 4e plan national santé environnement. Le PRSE 4 s'appuiera notamment sur les recommandations portées dans les différents guides publiés par le CEREMA et l'ASN.

Pilotage et suivi

DREAL et ARS

Partenaires potentiels

CEREMA, DREETS, ASN, AEH, MFB, MCE, ALEC, EHESP, BREIZH ALEC et opérateurs France Renov, CARSAT, CMEI (Capt'air, Polyclinique ST Laurent, VDR, VDL), CT, ...

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre**
 - Sensibiliser les bretons sur les bonnes pratiques en matière d'amélioration de la qualité de l'air intérieur (mesures citoyennes, ateliers participatifs...)
 - Faire connaître les dispositifs existants (Recosanté, campagnes locales de mesures de radon, dispositif CMEI...)
 - Renforcer le dispositif de communication en s'associant à d'autres événements (semaine de la qualité de l'air, journée européenne du radon, mois sans tabac...)
 - Inciter les bretons à participer à des campagnes de mesure du radon dans leur habitat
- **Pistes d'actions**
 - Informer le public et les professionnels de santé sur le risque cumulé d'exposition au radon et la consommation de tabac

Public cibles

Grand public

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de mesure du radon réalisées à domicile	458	ARS
Proportion de la population n'ayant jamais entendu parler du risque radon	40 %	Baromètre Santé-environnement 2020- données 2020

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 11. FACILITER L'ACCES DES BRETONS A UNE ALIMENTATION BENEFIQUE A LEUR SANTE ET LEUR ENVIRONNEMENT

Objectif 21. Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne

Le Programme national pour l'alimentation (PNA), porté par le ministère de l'agriculture, et mis en œuvre en région par la DRAAF, doit permettre d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. Un levier d'action de ce plan est la loi du 30 octobre 2018, dite « EGalim », complétée par la loi Climat et Résilience, qui prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée (dispositions partiellement modifiées ou actualisées par la loi Climat et résilience du 22 août 2021).

Pour mettre en œuvre cette politique, la Bretagne s'est dotée d'un comité régional de l'alimentation, le CRALIM, qui réunit, sous la coprésidence Etat-Région, l'ensemble des acteurs de la filière, amont comme aval, et des consommateurs.

Localement, les projets alimentaires territoriaux, élaborés de manière collective et concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le PNA.

Plusieurs appels à projets, portés par la DRAAF, l'ADEME, la DREETS et l'ARS, permettent le financement d'actions chaque année.

Pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, la Région et l'Etat ont pris des engagements pour lutter contre la précarité alimentaire.

L'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement passe par un effort d'articulation fine entre les différents plans notamment via la future Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC).

Le PRSE 4 vise à faciliter la compréhension du qui-fait-quoi en matière d'alimentation et aider les porteurs de projets à s'y retrouver afin de faciliter la mise en œuvre de démarches favorables à une alimentation saine et durable.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le PRSE 4 ambitionne de s'articuler avec l'ensemble des dispositifs et politiques publiques citées précédemment pour contribuer à les rendre plus perceptibles par l'ensemble des publics concernés.

Pilotage et suivi

DRAAF et ARS

Partenaires potentiels

Conseil régional, SGAR, DREAL, Rectorat, collectivités locales, ADEME, DREETS

Exemples d'actions

- Renforcement de la gouvernance associée aux politiques publiques de l'alimentation
- Clarification des financements accessibles aux porteurs de projet

Public cibles

Collectivités locales, bénéficiaires de l'aide alimentaires, porteurs de projets associatifs ou privés, grand public

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Taux de communes couvertes par un Projet alimentaire territorial (PAT)	N.C.	DRAAF
Taux de participation au comité régional de l'alimentation (CRALIM)	N.C.	DRAAF

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 11. FACILITER L'ACCES DES BRETONS A UNE ALIMENTATION BENEFIQUE A LEUR SANTE ET LEUR ENVIRONNEMENT

Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement

Selon le Baromètre Santé-Environnement, 46% des personnes perçoivent un risque élevé à très élevé pour la santé en lien avec la qualité de l'alimentation. Ce risque varie selon l'âge des personnes interrogées, mais la grande majorité cherche à améliorer la qualité des aliments consommés et 81% des personnes se sentent plutôt bien informées des effets de l'alimentation sur la santé.

Le PRSE 4 vise à renforcer la prise en compte des enjeux de Santé-Environnement à travers une alimentation équilibrée, saine et durable et cela à tous les âges de la vie et pour tous les publics.

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Dans le cadre du PNA, plusieurs outils de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation ont été développés. En complément, le Programme National Nutrition Santé (PNNS), qui vise à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur la nutrition, détermine 9 repères alimentaires à destination de tous les publics.

Enfin, pour le public scolaire, l'éducation à l'alimentation et au goût intervient en classe tout au long de la scolarité. Les enseignants contribuent à l'acquisition des bonnes habitudes alimentaires : la sensibilisation des élèves peut se faire en classe, conformément aux programmes scolaires, ou dans le cadre d'activités spécifiques.

Le PRSE 4 s'articulera avec l'ensemble de ces acteurs pour que les recommandations en matière de comportements alimentaires soient

coordonnées et cohérentes au sein des différentes politiques publiques.

Pilotage et suivi

DRAAF et ARS

Partenaires potentiels

Conseil régional, SGAR, DREAL, Rectorat, collectivités locales, ADEME, DREETS

Exemples d'actions

- Développement d'un programme de sensibilisation pluriannuel et progressif sur l'ensemble de la scolarité des bretons
- Renforcement de l'animation du réseau des PAT, en lien avec le réseau national
- Faciliter l'interconnaissance entre le réseau des contrats locaux de santé (CLS) et le réseau des Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Public cibles

Professionnels de l'éducation, porteurs et animateurs de CLS et de PAT

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Part des bretons se considérant bien informés des effets sur la santé de la qualité de l'alimentation	81 %	Baromètre Santé-environnement 2020- données 2020
Proportion des bretons ayant cherché à réduire la présence de produits néfastes dans leur alimentation	80 %	Baromètre Santé-environnement 2020- données 2020

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 12. IMPLIQUER LES ACTEURS DU SYSTEME DE SANTE EN SANTE-ENVIRONNEMENT

Objectif 23. Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion de la santé par les professionnels de santé

es professionnels de santé sont des interlocuteurs Lde confiance. Leur sensibilisation à la Santé-Environnement est nécessaire pour garantir la bonne information de leurs patients, compte tenu de la masse d'informations disponibles. Aujourd'hui, le champ de la Santé-Environnement est une thématique transversale partiellement présente dans les référentiels de formation initiale des professionnels de santé. À titre d'exemple, les infirmiers et sage-femmes peuvent bénéficier de formations en Santé-Environnement. En formation continue, la Santé-Environnement compte pour moins de 1% des formations labellisées « Développement Professionnel Continu » (DPC).

Le PRSE 4, en lien direct avec le PRS 3, veut :

- Informer et sensibiliser de manière efficace les professionnels de santé sur les actualités et recommandations en matière de Santé-Environnement pour renforcer leur action en prévention auprès de la population*

- Aider les professionnels de santé à connaître et s'approprier les ressources en Santé-Environnement existantes sur leur territoire pour en faciliter la mise en œuvre*

- Développer et soutenir l'offre de formation visant à faciliter la réalisation d'actions de prévention par les professionnels de santé*

- Accompagner, sur le plan méthodologique et financier, les professionnels de santé qui souhaitent porter des projets de Santé-Environnement*

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Le risque d'augmentation des impacts sanitaires liés au changement climatique (pathologies respiratoires, cardiovasculaires, épuisement par la

chaleur, santé mentale, traumatismes...) constitue une pression supplémentaire sur un système de santé déjà fragilisé. Cet objectif contribue à la préparation et à la prévention de ces risques et notamment à gérer les crises en cas d'évènement climatique extrême.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

CMEI, AEH, CPTS-MSP, URPS, CRPPE (Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales), Ireps, GERACFAS, ...

Exemples d'actions

- Actions du PRSE3 à poursuivre :**
 - L'enrichissement de la formation initiale et continue des professionnels de santé avec les enjeux Santé-Environnement
- La diffusion et le déploiement de l'offre de consultation du CRPPE
- Faire connaître auprès des professionnels de santé le dispositif régional des CMEI au service de la santé des patients
- Structurer et déployer un réseau des CMEI (Conseillers médicaux en environnement intérieur) sur la Région
- Sensibiliser les professionnels de santé aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et au risque radon.
- Engager des actions coordonnées pour informer sur les risques cumulés d'exposition au radon et de consommation tabagique.

Axe 3. Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

● Pistes d'actions

- Elaborer une boîte à outils à destination des professionnels de santé libéraux pour accompagner la mise en place d'actions de prévention en SE

Public cibles

Professionnels de santé

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Nombre de visites réalisées par des conseillers médicaux environnement intérieur (CMEI)	243	ARS
Nombre de patients vu en consultation pour des pathologies SE au CRPPE	N.C.	ARS
Nombre de formations initiales et continues en SE pour des professionnels de santé et du médico-social accompagnées par le PRSE	2	PRSE

* 2022, sauf indication contraire

PRIORITE 12. IMPLIQUER LES ACTEURS DU SYSTEME DE SANTE EN SANTE-ENVIRONNEMENT

Objectif 24. Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)

Le Ségur de la Santé comporte une mesure visant à accélérer la transition écologique à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux. Les différentes démarches d'investissements constituent une opportunité pour accompagner et soutenir les structures dans une modernisation tournée vers la transition écologique et l'efficacité énergétique. En tant qu'acteur de santé, et du fait de la diversité de leurs champs d'activités, les établissements sanitaires et médico-sociaux sont des acteurs majeurs de la transition écologique.

Le PRSE 4 vise en lien direct avec le PRS 3 et avec la feuille de route sur la planification écologique du système de santé à :

- Favoriser l'intégration de mesures économiquement viables, socialement équitables et écologiquement soutenables, promotrices de santé et de bien-être*
- Développer la sobriété en termes de consommation de ressources naturelles (énergies, eau), l'efficacité des équipements et l'usage des énergies renouvelables, dans le patrimoine existant et à venir*
- Favoriser les transports et les mobilités durables*
- Contribuer à la réduction des déchets et à leur valorisation*
- Encourager les achats durables et favorables à la santé et à l'environnement, concernant notamment (médicaments et dispositifs médicaux dans un objectif d'écoresponsabilité des soins), alimentation)*
- Développer l'observation et le suivi d'indicateurs de la TEES en Bretagne*

- Encourager le développement de la participation citoyenne dans les démarches de TEES*
- Promouvoir un cadre de vie et de travail favorable à la santé des soignants et autres salariés des établissements ainsi que des patients*

Articulation avec d'autres politiques publiques, plans et dispositifs

Cet objectif s'intègre dans la démarche « One Health », mais aussi d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique en valorisant les co-bénéfices santé/climat avec, par exemple les mesures d'efficacité énergétique ou de confort thermique des bâtiments en évitant les maladaptations telles que la climatisation qui produit des gaz à effets de serre.

Pilotage et suivi

ARS et Conseil régional de Bretagne

Partenaires potentiels

GCS achats santé Bretagne, Conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES), Fédérations des établissements de santé et médico-sociaux, Inter-URPS, ESSORT, GECOLIB, OMEDIT, Association « APIMED » pour les groupes qualité de médecine générale, Collectivités : Région, Départements, syndicats départementaux de l'énergie... , ADEME, Banque des territoires, Agence de l'eau Loire Bretagne, ALEC – Breizh ALEC, ANAP (appui terrain), animateurs territoriaux, notamment au sein des CLS et des PAT, DRAAF, ...

Axe 3. Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

Exemples d'actions

- **Actions du PRSE 3 à poursuivre :**
 - Animer le réseau régional des conseillers en TEES avec les établissements
- **Nouvelles actions :**
 - Soutenir les établissements en matière d'ingénierie de projets, notamment en étoffant le réseau de conseillers TEES
 - Intégrer des critères de TEES et de participation citoyenne dans les cahiers des charges et l'instruction des projets financés par l'ARS (dont : projets de rénovation et de construction des établissements et projets de santé des structures d'exercice coordonné),
 - S'appuyer sur les dispositifs de contractualisation pour encourager les structures à intégrer des critères de TEES, '
 - Co-construire des référentiels d'achats intégrant des critères de santé environnementale (appui sur la dynamique avec les maternités),
 - Mettre en place un tableau de bord breton de la TEES, s'appuyant notamment sur les outils existants et leur promotion (macantine.fr, mon observatoire du développement durable de l'ANAP...).

Public cibles

Etablissements de santé et médico-sociaux (personnels et usagers), structures d'exercice coordonné / Cabinets de médecine générale via les groupes qualité.

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Proportion de produits de qualité et durables dans la restauration collective des établissements de santé et médico-sociaux	N.C.	PRS
Pourcentage d'établissements de santé et médico-sociaux ayant mis en place un plan d'action vis-à-vis des consommations de ressources naturelles (énergies, eau)	N.C.	PRS
Effectif d'établissements de santé et médico-sociaux participant à l'outil de l'ANAP « mon observatoire du développement durable »	N.C.	PRS

* 2022, sauf indication contraire



6.

MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE

Dans la continuité du PRSE 3, la gouvernance du PRSE 4 repose sur un pilotage tri-partite associant l'État, l'Agence régionale de santé et le Conseil régional. Elle a été pour partie adaptée afin de porter l'ambition One Health, renforcer l'articulation du PRSE avec les autres plans et programmes et favoriser une meilleure appropriation par la population bretonne. Afin de renforcer la transversalité du plan, en cohérence avec l'approche une seule santé, l'État est représenté par le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), appuyé par ses services déconcentrés, en particulier la DREAL et la DRAAF.



1. LA REUNION DES COPILOTES (COPIL)

Elle est composée du SGAR, des directions de la DREAL, de la DRAAF, de l'ARS - ou de leurs représentants - et de l'élue en charge du PRSE au Conseil régional – ou de ses représentants -.

Cette instance décisionnaire a pour rôle de :

- Définir et valider les orientations stratégiques, les priorités du PRSE 4 et leurs évolutions.
- Suivre la mise en œuvre du plan et l'évaluer au regard des priorités partagées.
- Assurer la cohérence des actions et leur régulation le cas échéant.
- Décider des actions régionales de valorisation du PRSE 4.

Elle s'appuie sur le comité technique pour la préparation et le suivi de ses travaux et se réunit 3 fois par an.

2. LE COMITE TECHNIQUE (COTECH)

Composé des référents PRSE 4 de la DREAL, de l'ARS et du Conseil Régional, le COTECH est l'équipe en charge de l'animation du PRSE 4.

Force de propositions auprès des copilotes, cette cellule est la cheville ouvrière pour la mise en œuvre et le suivi du PRSE 4. Le COTECH suit et coordonne la mise en œuvre des actions du PRSE 4 et prépare les travaux des différentes instances régionales. Il constitue également le point d'entrée privilégié pour les différents niveaux territoriaux de mise en œuvre du PRSE 4.

Il se réunit autant que de besoin, a minima via un point de situation hebdomadaire.

Le COTECH s'appuie, pour chacune des priorités du PRSE 4, sur un ou des pilotes chargés d'animer la mise en œuvre des différentes actions associées.

Pour chacune des priorités du PRSE 4, le rôle du ou des pilotes est de :

- Animer un groupe de travail, en s'appuyant préférentiellement sur des instances préexistantes autour de la priorité concernée, afin d'échanger entre les parties prenantes sur les actions en cours et éventuellement à venir.
- Proposer des actions (projets annuels et pluriannuels) afin de répondre aux objectifs du PRSE 4.

Suivre au minimum annuellement la réalisation des actions en analysant les bilans fournis par les porteurs d'actions et en proposant les évolutions pour les années suivantes le cas échéant. Le COTECH bénéficie de l'appui des services communication de la DREAL, de l'ARS et du Conseil régional afin d'élaborer et proposer une stratégie annuelle de promotion de la Santé-environnement et des actions du PRSE 4.

3. LE COMITE DE COORDINATION INSTITUTIONNELLE

Ce comité régional associe les copilotes et l'ensemble des services de l'Etat et opérateurs publics œuvrant dans le champ de la santé environnementale : DREETS, Rectorat, OFB, ONF, Agence de l'Eau, ASN, CEREMA, ADEME. Cette instance permet d'assurer un panorama annuel de l'ensemble des politiques publiques dont les actions concourent aux priorités du PRSE 4, notamment via d'autres planifications (plan résilience eau, plan Ecophyto, plan de lutte contre les algues vertes, plan vélo, ...). Elle est également un outil opérationnel de coordination de la politique Santé-Environnement au sein des différents services. Elle vise à mieux travailler sur l'articulation du PRSE avec les principaux plans thématiques faisant écho aux priorités du PRSE 4

Cette instance de coordination se réunit 1 fois par an, en amont du comité d'orientation.

4. LE COMITE D'ORIENTATION DU PRSE

Ce comité réunit les copilotes et les principaux acteurs de la Santé-Environnement et représentants de la société civile (représentants des professionnels de santé, associations de consommateurs et d'usagers, associations de protection de l'environnement, Collectivités locales, CESER, CRSA, EHESP, ORS, OEB, IREPS, de la faculté de médecine, ...). La composition de ce comité ne fait pas l'objet d'un arrêté formel de désignation ; l'engagement des participants, basé sur le volontariat, peut être revu tout au long du PRSE 4 sur proposition auprès des copilotes.

Le bilan annuel des actions du PRSE 4 sera présenté dans cette instance partenariale et sera le lieu pour débattre des orientations et évolutions attendues. C'est également le lieu privilégié pour la préparation de la conférence annuelle Santé-Environnement.

Le comité d'orientation se réunit 1 fois par an.

5. LA CONFERENCE ANNUELLE SANTE-ENVIRONNEMENT

Le PRSE 4 prévoit l'organisation d'un temps fort annuel au travers d'une conférence régionale Santé-Environnement qui réunit l'ensemble de la communauté santé environnement bretonne (anciennement groupe régional santé environnement – GRSE).

Cette conférence vise à :

- Faire connaître le PRSE et ses réalisations dans les territoires.
- Faciliter l'interconnaissance et l'interaction des acteurs de la santé-environnement par cohérence avec l'approche One Health.
- Maintenir la mobilisation de cette communauté tout au long du PRSE 4.
- Communiquer largement sur les connaissances acquises et les résultats des actions menées dans le cadre du PRSE 4 ou des politiques publiques associées.

Cette conférence se veut aussi être un temps d'échange sur diverses thématiques telles que le « One Health » ou le changement climatique.



7.

EVALUATION DU PRSE 4

L'évaluation du PRSE 4 repose sur plusieurs outils d'analyse complémentaires.



1. LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

La mise en œuvre du PRSE 4 fera l'objet de rapports annuels d'activité qui doivent permettre de mesurer régulièrement l'état d'avancement des différentes mesures et les moyens humains et financiers engagés. Ce premier niveau d'évaluation est indispensable aux autorités régionales pour adapter la stratégie de mise en œuvre des politiques publiques et s'assurer de son efficacité.

2. LES INDICATEURS D'OBJECTIFS

A chaque objectif ont été associés un ou plusieurs indicateurs issus dans la mesure du possible de réseaux de mesures déjà existant. La plupart des indicateurs peuvent être mis à jour annuellement, d'autres ne seront obtenus qu'à un rythme pluriannuel. Ce panel d'indicateurs doit permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan.

Toutefois, il est précisé que l'évolution mesurée par les indicateurs proposés ne sera pas systématiquement attribuable aux actions du PRSE 4 du fait que la Santé-Environnement est étroitement imbriquée dans plusieurs champs des politiques publiques. En conséquence, des indicateurs complémentaires, éventuellement conçus de façon ad-hoc, pourront être proposés par les pilotes de priorité, au cours de la mise en œuvre du PRSE 4.

Les indicateurs sont intégrés à chaque fiche-action et compilés dans une annexe dédiée.

3. LE TABLEAU DE BORD SANTE-ENVIRONNEMENT ET LE BAROMETRE SANTE-ENVIRONNEMENT

Le tableau de bord mesure annuellement l'évolution de l'impact de l'environnement sur la santé des breton(ne)s. Le baromètre évalue tous les 7 ans le comportement des breton(ne)s sur différents thèmes liés à la santé-environnement. Chacun de ces supports offre un état de la situation avec une périodicité qui lui est propre. Dans les deux cas, l'évolution mesurée contribue à évaluer les effets des politiques publiques dans le domaine de la santé-environnement.

Ces deux outils sont la source de plusieurs indicateurs d'objectif.

4. UNE EVALUATION GLOBALE EN FIN DE CYCLE

Cette évaluation globale viendra compléter, de façon qualitative, les autres outils d'évaluation. Conduite en fin de cycle du PRSE 4 par une personne extérieure à la gouvernance en place, elle se veut complète et objective.

Elle doit notamment permettre d'appréhender :

- La pertinence et les conditions de mise en œuvre du PRSE 4 sur la région ;
- La cohérence du plan avec les enjeux nationaux et locaux ;
- L'effectivité de la mise en œuvre des actions ;
- L'appropriation du contenu des PRSE sur le territoire, auprès des publics cibles et le degré d'intégration des sujets de santé-environnement dans les politiques publiques locales ;
- L'adéquation de la gouvernance et du pilotage de la mise en œuvre avec les enjeux de déploiement du PRSE.

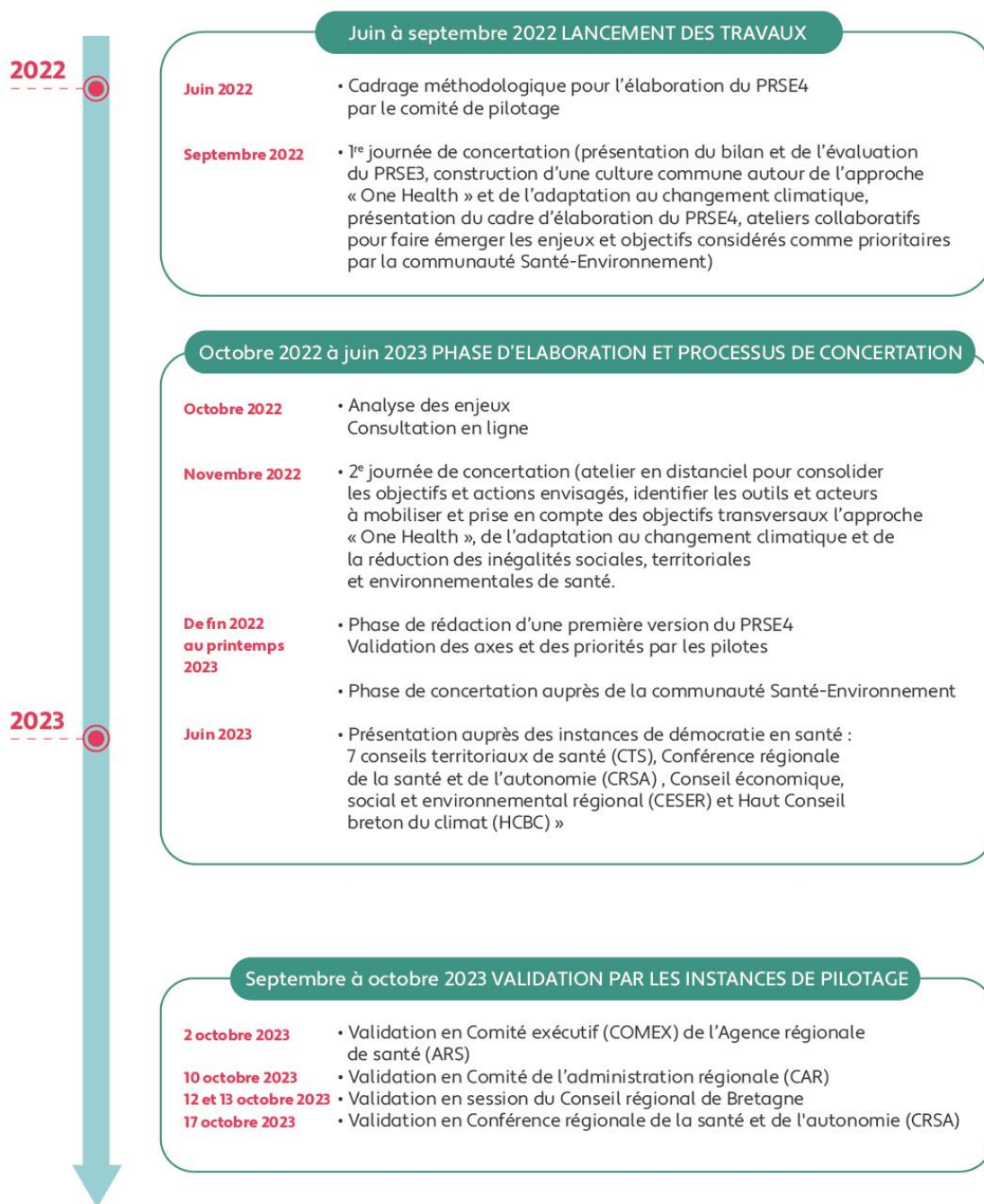
Les modalités de réalisation de cette évaluation globale seront définies par les autorités régionales préalablement à sa réalisation.



8.

ANNEXES

ANNEXE 1. CALENDRIER DE CONSTRUCTION DU PRSE 4



ANNEXE 2. MEMBRES DE LA COMMUNAUTE SANTÉ-ENVIRONNEMENT BRETONNE AYANT CONTRIBUÉ À LA CONSTRUCTION DU PRSE 4

Accueil Paysan	Breizh Alec	CPIE Forêt de Brocéliande
Adapei 56	BRGM	CPIE Morlaix
Agence de L'eau Loire Bretagne	Coopérative d'Activités et d'Emplois FILEO CONSEIL	CRESS Bretagne
Agence Locale De L'Energie Du Pays de Fougères	CAPT'AIR	CRSA Bretagne
Agence Qualité Construction	CARSAT	CTRC Bretagne
Agence Régionale De Santé Bretagne	Centre D'information Sur Le Bruit	CTS Pen Ar Bed
Agrobio 35	CEREMA	DDPP 22
Air Breizh	CESER	DDPP 29
Agence Locale de Maîtrise de l'Energie du Centre Ouest Bretagne	Chambre d'agriculture 35	DSTM 22
Approche-Écohabitat	Chambre d'agriculture 56	Dinan Agglomération
Autorité de sûreté nucléaire - Nantes	Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne	DRAAF
Association ALTYGO	CHU de Rennes	DRAJES
Association BRUDED	Clinique Saint Laurent	DREAL
Association Eau & Rivières De Bretagne	CNFPT Grand Ouest	DREETS
Association La Nature En Ville	Cœur Emeraude	Eau du bassin rennais
Association L'écume	Collectif Paille Armoricaïn	Eau du Morbihan
Association Là Haut	Collectif Urgence Climatique 35	École Des Hautes Etudes En Sante Publique
Association Régionale d'information des collectivités territoriales	Commune de Peumerit	Ecole Nicolas Hulot
Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons	Concarneau Cornouaille Agglomération	EPCI Fougères Agglomération et Couesnon Marches De Bretagne
Auray Quiberon Terre Atlantique	Conseil départemental 29	Fédération Bretonne Des Filières Biosourcées
Batylab	Conseil départemental 35	Fédération Nationale D'éducation Et De Promotion De La Santé
Bioserenity	Consommation, Logement et Cadre de Vie 29	Fédération Nationale des Transports Routiers
Brest Métropole	CPAM	
	CPIE Belle-Ile-En-Mer	

Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires	Label Vie	Pharmacie de Tremuson
Fédération Française du Bâtiment 29	Labocea	Polyclinique St Laurent Rennes
Fédération de l'Hospitalisation Privée de Bretagne	Mady & Co	Préfet de Région / SGAR
FIBOIS BRETAGNE	Mairie du Rheu	Quimper Cornouaille Développement
Fédération Régionale Des Agrobiologistes de Bretagne	Maison de la Bio des Cotes d'Armor	Quimperlé Communauté
France Asso Sante	Maison de la Consommation et de l'environnement	Rectorat
Fredon Bretagne	Mutualité Française Bretagne	Redon Agglomération
FRSEA Bretagne	Mutuelle des Pays de Vilaine	Région Bretagne
GCS Achats Santé Bretagne	Observatoire de l'environnement en Bretagne	Réseau Breton Bâtiment Durable
Gérontopole Breton	Office Français de la Biodiversité	Réseau d'Education à l'environnement en Bretagne
Groupement Des Agriculteurs Biologiques des Cotes D'armor	Office National des Forets	Santé Publique France
Guingamp-Paimpol Agglomeration	ORS Bretagne	Saint-Brieuc Armor Agglomération
Haut Conseil Breton Pour Le Climat	Parc Naturel Régional Du Golfe Du Morbihan	Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande
Habitat Participatif Ouest	Pays de Brest	Union Régionale des CPIE Bretagne
IFREMER	Pays de Brocéliande	Université de Rennes
Iles du Ponant	Pays de Centre Ouest Bretagne	Université Sorbonne Paris Nord
Institut De Formation En Santé Environnementale,	Pays de Morlaix	URPS CDLB Chirugiens-Dentistes Libéraux de Bretagne
Initiative Bio Bretagne	Pays de Ploërmel	URPS Kiné
IREPS Bretagne	Pays de Saint Malo	Ville de Lorient
	Petits Débrouillards Grand Ouest	Ville de Rennes
	PETR Pays de Ploëmel	Ville de Saint-Brieuc
		Vitré Communauté

ANNEXE 3. INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PRSE 4

A chaque objectif ont été associés un ou plusieurs indicateurs issus dans la mesure du possible de réseaux de mesures déjà existant. La plupart des indicateurs peuvent être mis à jour annuellement, d'autres ne seront obtenus qu'à un rythme pluriannuel. Ce panel d'indicateurs doit permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan.

Toutefois, il est précisé que l'évolution mesurée par les indicateurs proposés ne sera pas systématiquement attribuable aux actions du PRSE 4 du fait que la Santé-Environnement est étroitement imbriquée dans plusieurs champs des politiques publiques. En conséquence, des indicateurs complémentaires, éventuellement conçus de façon ad-hoc, pourront être proposés par les pilotes de priorité, au cours de la mise en œuvre du PRSE 4.

AXE 1. FAVORISER LES INTERACTIONS POSITIVES ENTRE LA SANTE HUMAINE, LA SANTE ANIMALE ET LA SANTE DES ECOSYSTEMES DANS UNE APPROCHE « ONE HEALTH » (UNE SEULE SANTE) ET DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRIORITE 1. Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 1. Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)		
Taux de participation à l'instance dédiée « One Health »	0 %	PRSE
Nombre de réunions organisées par l'instance « One Health » sur la durée du PRSE 4	0	PRSE
Objectif 2. Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » (Une seule santé) dans les territoires		
Nombre de territoires avec une démarche « One Health » accompagnés par le PRSE 4	0	PRSE

PRIORITE 2. Préserver la ressource en eau

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 3. Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau		
Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant et département	125 L/jour à l'échelle régionale Ille-et-Vilaine = 121 L/jour Morbihan = 119 L/jour Côtes-d'Armor = 114 L/jour Finistère = 131 L/jour	OEB - Chiffres clés de l'eau Bretagne 2022 – Données 2020
Nombre de jours d'arrêtés sécheresse par stade (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise)	N.C.	DREAL / SPN
Objectif 4. Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine		
Nombre de molécules de pesticides recherché dans l'eau brute destinée à la consommation humaine	230	ARS
Nombre de dépassement de la valeur-seuil de 0,1µg/l pour les molécules de pesticides dans l'eau brute destinée à la consommation humaine	1328	ARS
Nombre de molécules de pesticides différentes ayant dépassé au moins 1 fois la valeur seuil de 0,1µg/l dans l'eau brute destinée à la consommation humaine	28	ARS
Nombre de PRPDE sensibilisées à la démarche PGSSE	N.C.	ARS
Nombre de PGSSE engagés/ réalisés	4	ARS

PRIORITE 3. Améliorer la qualité de l'air extérieur

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 5. Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir		
Proportion de la population s'estimant plutôt bien ou bien informée sur la pollution de l'air extérieur	63 %	Baromètre Santé-Environnement 2020–données 2020
Objectif 6. Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques		
Nombre de jours de pollution aux particules fines PM _{2,5} avec une concentration supérieure à la valeur recommandée par l'OMS	65 jours	Tableau de bord santé-environnement 2022, données 2021
Nombre de jours concernés par un dépassement de seuil réglementaire en particules fines PM ₁₀ en Bretagne	12 jours	AirBreizh – rapport d'activité 2022 – données 2022
Nombre de semaines surveillées avec un risque allergène élevé	13 semaines	Capt'air

PRIORITE 4. Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la sante des écosystèmes

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 7. Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides, en termes de santé et d'environnement		
Proportion des bretonnes et bretons s'estimant bien informés sur les éventuels effets des pesticides	67 %	Baromètre Santé-Environnement 2020–données 2020
Objectif 8. Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des pesticides		
Nombre de sollicitations gérées par le dispositif PhytRéponse	35	Fredon Bretagne
Nombre de sollicitations gérées par le dispositif Phyt'Attitude	N.C..	MSA

PRIORITE 5. Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 9. Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs		
Nombre d'actions de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (SREEE) initiées en Bretagne	0	DREAL/SPN
Nombre de communes colonisées par le moustique tigre	1	ARS
Nombre de signalements citoyens sur la présence de moustique tigre	44	ARS
Nombre de foyers d'ambrosie suivis	58	FREDON
Objectif 10. Prévenir le risque de transmission des zoonoses		
Nombre d'émergences/de cas de zoonose transmis à l'homme en Bretagne	N.C.	ARS
Proportion de la population s'estimant bien informée concernant le risque de zoonose	N.C.	Baromètre santé-environnement (Indicateur à créer)

PRIORITE 6. Améliorer la qualité du milieu littoral

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 11. Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales		
Taux de réalisation des révisions de profils de baignades	N.C.	ARS
Pourcentage de sites de baignade classés en qualité insuffisante	1,6 %	ARS
Nombre de jours de fermeture de zones de production professionnelle et sites de pêche à pied récréative liés à une contamination microbienne des coquillages	N.C.	DDTM/DDPP ARS
% de sites de pêche à pied récréative surveillés interdits en permanence à la pêche	13,4 %	ARS
Objectif 12. Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes		
Proportion de sites présentant un dépassement du seuil d'alerte de 1 ppm en H2S	2/12	Air Breizh
Nombre de dépassements de seuil d'alerte de 1 ppm en H2S	13.	Air Breizh
Nombre de jours-site avec au moins 1 dépassement du seuil de 1 ppm	8	Air Breizh

AXE 2. DEVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTE-ENVIRONNEMENT ET DES ENJEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES EVOLUTIONS DES TERRITOIRES BRETONS

PRIORITE 7. Améliorer la prise en compte de la sante-environnement par les EPCI bretons

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 13. Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic Santé-Environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé		
Pourcentage de la population couverte par un CLS avec un diagnostic SE	50 %	ARS
Pourcentage de la population couverte par un CLS comportant un plan d'actions SE	57 %.	ARS
Objectif 14. Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la Santé-Environnement		
Nombre de collectivités présentes à la conférence annuelle santé environnement	Département : 0 EPCI : 0 Commune : 0	PRSE

PRIORITE 8. Améliorer la prise en compte de la sante-environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 15. Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme		
Nombre de collectivités bénéficiaires d'actions de sensibilisation et de formations à l'urbanisme favorable à la santé financées par le PRSE	N.C.	PRSE
Objectif 16. Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires		
Proportion de la population utilisant des véhicules pour les déplacements domicile-travail	81,20 %	Tableau de bord santé-environnement 2022 - données 2021
Proportion de la population utilisant des moyens de déplacement alternatifs (transports en commun, bicyclette, marche ou co-voiturage)	70 %	Baromètre Santé-environnement 2020 – données 2020

PRIORITE 9. Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la sante

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 17. Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature		
Nombre des bénéficiaires d'actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature	N.C.	Plateforme EEDD
Nombre d'actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature	N.C.	Plateforme EEDD
Objectif 18. Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de Santé-Environnement		
Nombre de structures bénéficiant d'un accompagnement du PRSE pour des projets de renaturation	0	PRSE
Superficie des espaces renaturalisés par EPCI	N.C.	Conseil régional / Kartenn territoires

AXE 3. FAVORISER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET DES MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT DES BRETONS

PRIORITE 10. Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 19. Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments		
Proportion d'établissements bretons soumis à la réglementation de surveillance de la QAI présentant un ou plusieurs dépassements	N.C.	Information au préfet de département, donnant lieu à un courrier de rappel aux exigences par la DDTM
Part des ménages bretons en situation de vulnérabilité énergétique	14,6 %	Tableau de bord santé-environnement 2022, données 2021
Part des habitations classées d'énergie F/G	N.C.	ADEME
Objectif 20. Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir		
Proportion de la population ayant réalisé des mesures de radon à son domicile	5 %	ARS
Proportion de la population n'ayant jamais entendu parler du risque radon	40 %	Baromètre Santé-environnement 2020 – données 2020

PRIORITE 11. Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

Indicateurs	Valeurs initiales ⁹	Sources
Objectif 21. Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne		
Taux de communes couvertes par un Projet alimentaire territorial (PAT)	N.C.	DRAAF
Taux de participation au comité régional de l'alimentation (CRALIM)	N.C.	DRAAF

* 2022 sauf précision

Objectif 22. Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement		
Part des bretons se considérant bien informés des effets sur la santé de la qualité de l'alimentation	81 %	Baromètre Santé-environnement 2020–données 2020
Proportion des bretons ayant cherché à réduire la présence de produits néfastes dans leur alimentation	80 %	Baromètre Santé-environnement 2020–données 2020

PRIORITE 12. Impliquer les acteurs du système de santé en Santé-Environnement

Indicateurs	Valeurs initiales*	Sources
Objectif 23. Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion de la santé par les professionnels de santé		
Nombre de visites réalisées par des conseillers médicaux environnement intérieur (CMEI)	243	ARS
Nombre de patients vu en consultation pour des pathologies SE au CRPPE	N.C.	ARS
Nombre de formations initiales et continues en SE pour des professionnels de santé et du médico-social accompagnées par le PRSE	2	PRSE
Objectif 24. Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)		
Proportion de produits de qualité et durables dans la restauration collective des établissements de santé et médico-sociaux	N.C.	PRS
Pourcentage d'établissements de santé et médico-sociaux ayant mis en place un plan d'action vis-à-vis des consommations de ressources naturelles (énergies, eau)	N.C.	PRS
Effectif d'établissements de santé et médico-sociaux participant à l'outil de l'ANAP « mon observatoire du développement durable »	N.C.	PRS

ANNEXE 4. ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION



Secrétariat général
pour les affaires régionales

Arrêté portant approbation du 4^e plan régional santé environnement 2023-2027 de la région Bretagne

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code la santé publique et notamment l'article L.1311-1 à L.1311-7 ;
- VU le code l'environnement ;
- VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée de modernisation de notre système de santé ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU le plan national santé-environnement 4 (PNSE 4) adopté le 7 mai 2021 ;
- VU l'instruction gouvernementale du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE) ;

Considérant les remarques émises par les membres de la communauté régionale santé environnement de Bretagne lors de la consultation organisée entre le 5 et le 25 juin 2023 ;

Considérant les avis rendus par le Conseil économique, social et environnemental régional le 3 juillet 2023 et par le Haut conseil breton pour le climat le 5 juillet 2023 ;

Considérant l'avis du Comité exécutif de l'Agence régionale de santé du 2 octobre 2023 ;

Considérant l'avis du Comité de l'administration régionale du 10 octobre 2023 ;

Considérant l'avis du Conseil régional de Bretagne lors de sa session du 12 octobre 2023 ;

Considérant l'avis de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie du 20 octobre 2023 ;

Considérant le projet de plan élaboré conjointement par le secrétariat régional pour les affaires régionales, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'agence régionale de santé et le Conseil régional de Bretagne ;

81 boulevard d'Armorique 35026 Rennes cedex 9

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

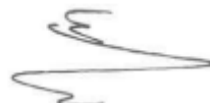
Article 1 - Le 4^e plan régional santé environnement 2023-2027 (PRSE 4) de la région Bretagne, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 - Le 4^e plan régional santé environnement 2023-2027 (PRSE 4) est mis à la disposition du public sur le site internet www.bretagne.prse.fr

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'Agence régionale de santé, le président du Conseil régional de Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 22 DEC. 2023

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Philippe GUSTIN

81 boulevard d'Armorique 35026 Rennes cedex 9

ANNEXE 5. GLOSSAIRE

Projet Ammonia Brittany Air Ambient (ABAA)

Agence bretonne de la biodiversité (ABB)

Association des Entreprises Agroalimentaires Bretonnes (ABEA)

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)

Agences Locales Énergie Climat bretonnes (Breizh Alec)

Agence nationale d'appui à la performance (ANAP)

Agence régionale de santé (ARS)

Agence de sûreté nucléaire (ASN)

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Centre de formation d'apprentis (CFA)

Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)

Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE)

Chambre régionale d'agriculture (CRAB)

Comité de l'administration régionale (CAR)

Comité exécutif de l'Agence régionale de santé (COMEX de l'ARS)

Comité régional de l'Alimentation (CRALIM)

Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CEPG)

Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Conseiller médical en environnement intérieur (CMEI)

Contrat local de santé (CLS)

Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Développement Professionnel Continu (DPC).

Direction régionale de l'agriculture, de l'Alimentation et de la forêt (DRAAF)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

Engagement à construire responsable pour un air intérieur sain (ECRAINS)

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Etablissement recevant du public (ERP)

Fédération Française du Bâtiment (FFB)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Groupe des aires éducatives en Bretagne (GRAEB)

Groupe Santé-Environnement (GSE),

Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC)

Haute Qualité Environnementale (HQE)

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS)

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

Inégalités sociales et territoriales de santé (ITESS)

Maladies à caractère professionnel (MCP)

Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)

Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT)

Mutualité Française en Bretagne (MFB)

Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)

Office français de la biodiversité (OFB)

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Office national des forêts (ONF)

Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)

Observatoire régional de santé (ORS)

Projet alimentaire territorial (PAT)

Plan d'action pour la qualité de l'air (PAQA)

Plan climat, air énergie territorial (PCAET)

Per et polyfluoroalkylées (PFAS)

Plan de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Plan Algues Vertes (PLAV).

Programme national pour l'alimentation (PNA)

Programme National Nutrition Santé (PNNS)

Plan National Santé Environnement (PNSE)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)

Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE)

Plan régional Santé-Environnement (PRSE)

Projet Régional de Santé (PRS)

Qualité de l'air intérieur (QAI)

Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB)

Superficie agricole utilisée (SAU)

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Santé-Environnement (SE)

Secrétariat régional pour les affaires régionales (SGAR)

Schéma régional climat, air et énergie (SRCAE)

Transition écologique et énergétique du système de santé (TEES)

Toxi-infection alimentaires collectives (TIAC)

Union régionale des Centres Permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE)

